

David DUMOULIN

« Problème d'échelle, histoire et politique de la construction
des réserves naturelles comme un bien public mondial »

Les réserves naturelles sont restées longtemps très peu connues du grand public dans les pays du Sud, mais aussi dans les pays du Nord. Seuls s'y intéressaient certains touristes, les populations locales à qui on imposait une normativité nouvelle, et une poignée d'experts. On n'aurait pas pensé prendre ce phénomène totalement marginal comme un objet d'étude des sciences sociales. Aujourd'hui, grâce à la démultiplication des fonds dédiés à ces politiques, à la croissance — ou naissance — du « secteur », à la nouvelle saillance des préoccupations environnementales et à l'effort de communication dont ce dernier a fait preuve afin de valoriser ses nouvelles réalisations, l'ampleur du phénomène commence à changer de nature.

La création de réserves naturelles, en s'éloignant de leur ancienne réalité virtuelle de simples « parcs de papier », et en se transformant en un programme important des organisations internationales, des Etats et des ONG, rend visible des problèmes politiques dont certains sont déjà anciens (la bonne gestion, la lutte contre les chasseurs illégaux), et d'autres plus liés à la dernière époque de croissance (la relation public/privé, les paradoxes de la participation sociale). Bien sûr ce secteur n'a pas connu, dans chaque continent et chaque pays, ni les mêmes rythmes de croissance ni une idéologie vraiment uniforme, mais on peut tracer quelques grandes lignes des dynamiques partagées.

Comment la création, l'agrandissement ou la fusion de réserves naturelles sont des décisions qui modifient l'organisation politique et administrative du territoire national¹ ? La gestion de réserves par des Ong nationales ou transnationales ne risque-t-elle pas de mener à la privatisation du gouvernement de certaines zones ? Entre experts internationaux, fonctionnaires nationaux et villageois de la zone, n'assiste-on pas à une vaste lutte pour la redéfinition des droits de propriété et d'usage des ressources naturelles, et au-delà pour repenser ce qu'est cette « nature » que l'on vise à protéger² ?

Comment concilier les intérêts d'une communauté humaine en construction – ou pour le moins dont se font les porte-parole certains acteurs de manière performative, avec les intérêts des nations que sont censés représenter les agents des Etats, mais aussi avec la volonté des populations locales qui sont les seules à entretenir un rapport quotidien avec cette « nature » que l'on tente de préserver ?

Ce n'est plus avec un regard de gestionnaire ou de promoteur touristique que l'on peut tenter de répondre à ces questions, mais bien depuis la perspective des sciences sociales. Il est donc aujourd'hui devenu évident que les sciences naturelles ne fournissent plus les principaux outils

¹ On pense ici à la création de nouvelles entités territoriales autour de la nouvelle administration des réserves naturelles, comme c'est le cas au Mexique pour le nouveau « municipe » de Calakmul-Campeche, ou autour de Montes Azules-Chiapas ; mais aussi à la campagne internationale pour les parcs transfrontaliers, comme elle est en train de se mettre en place par exemple entre le Mexique et le Guatemala, en fait dans toute l'Amérique Centrale.

² « La nature des uns, la nature des autres », l'objet est radicalement différent pour un paysan ou pour un expert en écologie, pour un chasseur traditionnel ou un ingénieur des pétrole. Le problème est bien connu des analystes sociaux des programmes de gestion et préservation des ressources naturelles. On y reviendra au court de ce texte. Daniel Compagnon et François Constantin, « Administrer l'environnement en Afrique », Paris/Nairobi, Karthala-IFRA, 2000

qui permettraient de penser et de résoudre le problème de la conservation des ressources naturelles. Il convient en effet de penser de manière multidisciplinaire, et d'organiser la participation de multiples acteurs de différents niveaux (Gouvernance multi-niveaux).

Le texte qui suit ne constitue pas une tentative de réponse à toutes les questions posées précédemment, mais s'applique à donner certains indices qui permettraient d'affronter la dernière, à travers la notion de « biens publics mondiaux ³ » et en s'appuyant sur une recherche menée principalement au Mexique et dans les organisations internationales du secteur.

Cette notion n'est pas nouvelle mais connaît aujourd'hui une nouvelle fortune dans deux champs distincts. Le premier est celui d'une expertise économique qui tente de réunir suivant de nouveaux découpages une multitude de thèmes, de données et d'analyses, afin de les agréger dans de nouveaux algorithmes et de proposer des outils pour la gouvernance au niveau le plus « macro » national ou international. Le deuxième

Les acteurs qui travaillent dans le secteurs des ANP se sont rapidement appropriés la notion où utilisent des justifications aux connotations similaires lorsqu'ils parlent de leur activité . En fait les discours des acteurs aux différents niveaux utilisent des différentes notions dont les nuances sont plus ou moins conscientes chez les locuteurs. Cette notion de bien public reste l'apanage des économistes. Par contre la notion de « patrimoine naturel », et plus récemment même celle de « capital naturel » est beaucoup utilisée tant au niveau local que au niveau national. La notion même de « réserve », est utilisée par les différents acteurs suivant des sens nettement divergents⁴. De plus, les analystes ajoutent à ces différentes notions en concurrence, celle de « common pool resources » qu'il est intéressant de confronter à celle à celle de « biens publics ».

Il nous semble important de présenter rapidement l'historique des justifications de la politique des ANP, afin de montrer comment la problématique des biens publics mondiaux vient infléchir une trajectoire déjà longue de discours sur la conservation de la « nature ». On voudrait également discuter de l'application de la notion avec comme axe directeur, l'idée de souligner les dynamiques politiques qui sous-tendent la construction d'un nouveau « bien public » et de ne pas rester à une analyse des de la dilemmes de la coopération. En particulier on discutera des conflits politiques qui surgissent autour de la définition de la communauté légitime à laquelle appartiendrait ce « bien public », autour de la nécessaire articulation entre les communautés politiques de local jusqu'au « global ».

On insistera sur différentes dimensions conflictives de cette construction des réserves naturelles en biens publics mondiaux :

La succession historique :

- des objectifs principaux attribués aux réserves naturelles (les réserves : de quel bien, et de quelle demande s'agit-il ?)
- des critères orientant les choix des zones particulières à protégées (quels segments de la nature sont prioritaires ?)

³ Inge Kaul, Isabelle Grunberg, Marc Stern „*Global Public Goods. International cooperation in XXth century*“. Oxford, Oxford University Press, 1999

⁴ La plupart des cultures indigènes ou rurales en général possèdent bien de type de concept, mais avec réellement l'idée d'exploiter la ressource dans le futur, et pas du tout l'idée d'exclure totalement ces ressources de l'usage.

- Construction de l'offre de réserves naturelles. (Qui parle de demande et construit l'offre d'ANP ?)
- des jugements sur qui doit être l'acteur principal de cette offre. (les réserves par qui ?)
- des jugements sur les externalités négatives de la construction de cet offre de conservation (qui doit recevoir des compensations?)

Et finalement, une question qui recoupe toute les précédentes : comment se sont succédées les communautés politiques légitimes auxquelles renvoyaient la définition des réserves naturelles comme des biens publics ?

Des tentatives de réponse à ces différentes questions, pour la première époque « un siècle de conservation » jusqu'en 1982, ainsi que pour la seconde période pour les 20 dernières années, formerons la première partie de ce texte, alors que la discussion sur les notions de « patrimoine naturel de l'humanité » et sur celle de bien public mondial occupe la seconde partie de ce texte.

1 - Historique de la construction des réserves naturelles en biens publics mondiaux et ses conflits

Il est essentiel de ne pas prendre comme un fait accompli la manière dont la conservation de la nature est actuellement assimilée à un bien public mondial, mais au contraire de montrer le processus historique qui a mené cette définition, en soulignant les stratégies politiques et les impositions de problématique que cela signifie. Avant même de discuter des ambiguïtés de l'application de la notion de « biens publics mondiaux » aux réserves naturelles comme il en sera question dans la seconde partie, on voudrait donc tracer les grandes lignes de cette construction historique par les acteurs consacrés à la conservation de la nature.

Depuis 130 ans, la politique de conservation in-situ à travers le dispositif des réserves naturelles, ou ANP (Aires Naturelles Protégées⁵) a beaucoup évolué. Cette évolution a épousé toutes les grandes tendances de l'histoire contemporaine et doit donc être donc rapprochée de la succession des paradigmes du développement économique et politique, de l'évaluation de leurs effets sur l'environnement, ainsi que des visions dominantes de ce qu'est la « nature », ou de ce qu'elle devrait être, sans oublier les mutations de la structure de l'ordre mondial et le type d'insertion dans celui-ci que connaît chaque pays. De manière très grossière, on distinguera deux grandes périodes : un premier siècle de conservation entre 1872 et 1982 durant lequel le système se développe faiblement et de manière très hétérogène suivant les continents et les pays, puis une seconde période durant laquelle se construit une « politique globale » de gestion et création d'ANP.

A – Un siècle de conservation: la diffusion du dispositif « Parc National »

⁵ On utilisera PN pour Parc National, et ANP pour Aires Naturelles Protégées, ce second terme étant plus large et rassemblant tous les types possibles de réserves naturelles dont les Parcs Nationaux. ANP et réserves naturelles sont donc des équivalents, mais le premier terme est celui qui a cours entre les acteurs du secteur, alors que le second est considéré comme vieillot et imprécis. Pour ces problèmes de terminologie on renverra bien sûr à la liste de l'UICN qui précise les modalités de chacune des catégories de protection.

Durant cette première époque, entre 1872 et 1982, se développe et se diffuse l'idéologie conservacionniste moderne, et de multiples expériences nationales s'organisent sous l'influence des premiers réseaux transnationaux et des premières institutions internationales. Une petite élite très sélecte tente de développer tant la demande que l'offre de conservation de la nature qui restent tous deux marginaux. L'exportation du modèle « Parc National » à partir des pays anglo-saxons s'opère de manière souvent fragile et inégale au grès des intérêts géographiques de cette élite, alors que l'époque est à la fois à la dynamique impériale et à la politique de nationalités.

1- Les PN : de quelle demande s'agit-il et selon quels critères les zones sont-elles choisies ?

La conservation de la nature a connu depuis plusieurs millénaires de multiples justifications. Tous les grands empires agraires ont connu certaines formes de protection, en particulier pour les massifs forestiers en bordure des premières agglomérations urbaines. Le système féodal européen a généré également tout un système de chasse gardée. Cette gestion rationnelle des forêts, la lutte contre l'érosion des sols, ainsi que la régulation de la chasse restent durant tout le siècle des facteurs importants qui sont convoquées pour justifier les mesures de protection, même si les grands étendards de l'époque sont la diversion au sein de la nature sauvage, et préservation de la faune « exotique ».

Cependant, une nouvelle justification s'est épanouie aux États-Unis: créer des « parcs » pour préserver la "wilderness"⁶ d'un lieu, une nature vierge comme Dieu lui-même l'a créé et que l'homme n'a pas troublé. On trouve donc un mélange de justification religieuse, de célébration de la contemplation esthétique et d'appel à la régénération morale, ainsi qu'un aspect récréatif qui marque aussi l'histoire des parcs nationaux (PN). Il s'agit d'une relation à la l'environnement naturel partagée par une élite très sélecte issue de la vie urbaine, et qui aura le plus grand mal à être reprise par d'autres milieux sociaux et d'autres matrices culturelles⁷. C'est pourtant bien cette perception nostalgique d'une nature commençant à être touchée par les premiers coups de l'industrialisation, qui motive les actions de conservation des pionniers de l'écologie militante. Il est devenu classique d'annoncer que l'époque moderne de la conservation commence avec les premiers parcs dès la fin du XIXème siècle (Yellowstone aux États Unis), qui restent un temps l'apanage des anciennes colonies (Afrique, Inde, Australie...) et de l'Europe. Les zones considérées comme prioritaires pour la conservation de la nature n'ont pas été les mêmes durant ce siècle, mais ont suivi l'évolution des conceptions légitimes de ce qu'est la « nature », les fonctions principales données aux réserves naturelles, la perception des menaces et la diffusion progressive du dispositif au niveau mondial. Suivant le modèle américain de Yellowstone les principaux critères de sélection jusqu'aux années 70 restent donc ceux de la « beauté scénique », les caractéristiques exceptionnelles du

⁶ Voir en particulier sur ce thème les essais de Nash Roderick, « *Wilderness and the american mind* », 3er ed., New Haven, Yale University Press, 1982 et de Oeschlager Max "The idea of wilderness" New Haven, Yale University press, 1991

⁷ voir GROVE R. « *Green imperialism science, colonial expansion and the emergence of global environmentalism, 1660-1860* », Cambridge, Cambridge University Press, 1994, ainsi que pour une analyse beaucoup plus générale sur la relation entre dynamique coloniale et exploitation des ressources naturelles des puissances occidentales: Mackenzie, J.M. (ed.) "Imperialism and the natural world", Manchester University Press 1990.

paysage, les objectifs de diversion et élévation morale qui président à la gestion. Les sites choisis sont donc en général reconnus pour certaines qualités géologiques hors du commun, et en particulier les sommets des montagnes et celles qui sont à proximité des villes d'où devrait émerger la « demande ». Jusqu'aux années 70, l'importation du modèle américain fait que ces critères sont repris même dans les pays du sud, malgré le fossé culturel. Au Mexique par exemple la plupart des parcs nationaux ont été décrétés dans des zones de forêts de pins de climats tempérés, alors que le pays compte des zones de climats et d'écosystèmes extrêmement variés, ce qui n'a pas empêché les importateurs du dispositif de tenter d'adapter l'idéologie aux nécessités de leur pays⁸.

Le second terme, l'adjectif « national » que l'on accorde aux parcs était lié à l'origine à un idéal démocratique nord-américain: les "réserves de chasse" privées ou royales devenaient des espaces ouverts sans distinction pour le public, ils devenaient un bien public national. Mais on peut bien sûr se demander qui partage alors ces objectifs de diversion et de contemplation... certainement pas les paysans ou les classes défavorisées. Avec l'exportation du dispositif dans les pays du sud, sous les régimes coloniaux, le décalage entre cette justification et l'intérêt national ou l'intérêt des communautés locales deviendra criant. L'imposition du dispositif PN s'est alors parfois faite suivant des modalités totalement en contradiction avec les idéaux démocratiques de départ, et le développement international du tourisme pour les classes les plus aisées des pays du nord, perpétue cette imposition pour le bénéfice des élites du Nord (le tourisme national restant très faible dans les pays en voie de développement).

Si la demande de PN est sensée être devenue « nationale », il existe en fait une grande continuité entre les anciennes « chasses gardées » seigneuriales et les nouvelles mesures de protection de la « faune charismatique » et des espèces menacées. Cette continuité est renforcée par la relation coloniale, en particulier en Afrique (et en Asie, mais beaucoup moins en Amérique-latine), ainsi que par l'intérêt pour la chasse de beaucoup de membres de cette première communauté mondiale. Cet aspect imprègne les activités du mouvement conservateur durant toute cette époque, mais le savoir sur les espèces menacées et en voie de disparition ne se construit que lentement, en particulier grâce aux groupes de travail réunis au sein de l'UICN à partir de 1945.

Car en plus de ces fonctions anciennes de préservation de forêts, de lutte contre l'érosion et cette fonction plus moderne de divertissement, la nécessité de la recherche scientifique est donc de plus en plus mise en avant et les biologistes commencent à prendre la direction de la gestion des aires protégées. Enfin certaines zones étaient choisies suivant de

⁸ Les « importateurs » ont en effet toujours eu quelques distances avec le « préservationnisme » très fort durant la première moitié du siècle dans les réseaux de promotion des PN. Le « préservationnisme » qui s'oppose au « conservationnisme » est un courant de l'écologie qui considère que les espaces protégés doivent être totalement soutirés à l'influence humaine et donc à toute forme d'exploitation des ressources naturelles.

Ce vocabulaire d'importateurs/exportateurs de dispositifs politiques est bien sûr une idée issue du beau livre de Bertrand Badie, « L'Etat importé ». Paris, Fayard, 1992. On ne peut développer ici une analyse particulière des comportements de ces acteurs, ni de la relation entre le grand mouvement d'exportation du modèle politique occidental et la diffusion particulière du dispositif ANP. Ces phénomènes sont pourtant importants et le lien que l'on établit entre construction de PN et des communautés politiques nationale est dans cette veine.

critères plus écologiques comme la protection de bassins hydrographiques, la lutte contre l'érosion de certaines zones stratégiques ou la gestion rationnelle de forêts pour les besoins des villes importantes.

Il faut noter que durant toute cette époque, les critères de sélection des zones à protéger étaient en fait bien flous et la localisation de nombreux parcs, et même les premières Réserves de la Biosphère du programme de l'UNESCO ont été choisit suivant des facteurs politiques conjoncturels : des relations privilégiées entre scientifiques et dirigeants politiques locaux, des terrains libérés par l'Etat à la suite d'un conflit avec un grand propriétaire et toute sorte d'évènements liés à la vie personnelle d'un personnage important. En plus de tous les biais cités précédemment qui faisaient que les critères de sélection n'étaient que très peu de type écologique, on peut rappeler que dans l'immense majorité des cas, l'information sur la composition écologique du territoire national était à cette époque extrêmement lacunaire. Au Mexique, comme dans la plupart des pays du Sud les inventaires systématiques de faune et de flore n'ont commencé à grande échelle que dans les années 1980 et ne se sont consolidés institutionnellement que pendant la décennie 90.

2- La construction de l'offre de réserves naturelles : la première vague de diffusion.

Il existe bien-sûr une articulation très forte entre les groupes qui formulent dans les espaces publics nationaux et les premiers forums internationaux la « demande » de conservation de la nature et les acteurs qui se chargent de stimuler l'offre de conservation⁹. Durant cette période, il ne s'agit même pas d'un co-financement ou d'une articulation entre acteurs du Nord et du Sud, tous les fonds spécialement alloués à la conservation sont issus des pays anglo-saxons et d'Europe. Ils ne représentent d'ailleurs rien en comparaison de l'aide au développement de l'après guerre, ou du volume financier qui est consacrés aujourd'hui à la conservation de la nature.

On notera que pendant longtemps, l'infinité de communautés paysannes qui remplissaient ce rôle sans même le traduire en un langage que puisse recevoir les conservationnistes, n'étaient même pas considérées comme participant à la conservation au niveau mondial. En plus de toutes ces zones qui sont conservées pour être dans le domaine d'influence de populations possédant des modèles d'exploitation des ressources peu destructifs à grande échelle, il faudrait aussi souligner que la plupart des zones les mieux conservées de la planète jusqu'à aujourd'hui, le sont pour être difficiles d'accès, et pas du tout pour les efforts de la communauté conservationniste mondiale. Lorsque l'on parle donc de la création et du financement de l'offre de conservation de la nature au niveau mondial, il ne s'agit donc que du secteur qui s'auto proclame conservationniste et se consacre exclusivement à ces activités....

⁹ Pour cette époque ou surgissent les réseaux transnationaux de précurseurs qui commencent à faire le lien entre registre scientifique et registre politique, on conseillera les très bonnes études de Charles Chatfield, « Intergovernmental and non governmental associations to 1945 », dans Jackie Smith, Charles Chatfield & Ron Pagnuco, « *Transnational social movements and global politics : solidarity beyond the state* ». New York, Syracuse University Press, 1997, chap. 2 p. 19-41, ainsi que: "Historical precursors to modern transnational advocacy networks", dans "*Activists beyond borders: advocacy networks in international politics*". Ithaca New York, Cornell University Press, 1998., chap. 2. Spécifiquement sur les conservationnistes, le livre incontournable sur cette époque: "Boardman Robert, "International Organisation and the conservation of nature". Bloomington, Indiana University Press, 1981.

- La diffusion du modèle américain de PN.

Après la création de Yellowstone et de Yosemite aux Etats-Unis, le mouvement s'étend lentement de par le monde, dans le monde anglo-saxon d'abord, mais en suivant aussi particulièrement les canaux qui vont des métropoles aux colonies. Le premier PN est créé au Canada en 1887 (Hot Spring), en Australie en 1891, et trois ans plus tard en Nouvelle-Zélande. Le premier parc du continent africain est également créé dès la fin du XXème siècle en Afrique du Sud. En 1925, le roi de Belgique crée un « sanctuaire de gorilles », puis plusieurs PN sont créés en Afrique Centrale durant les années 30. Une nouvelle vague de parcs célèbres (comme le Queen Elisabeth, et.) seront créés par la couronne anglaise durant les années 50. La France à la même époque se consacre à la création de réserves à Madagascar.

Pour ce qui est de l'Europe, le mouvement des PN est également soutenu à bout de bras par quelques passionnés comme Paul Sarazin qui crée le premier PN en Suisse en 1914, suivi par l'Italie en 1922 et même la Tchécoslovaquie en 1938. Au Japon, le premier PN est créé dès 1911 (« Parc Impérial Nikko ») suivi d'une série de décrets durant les années 30, et en Indonésie plusieurs réserves sont décrétées en 1919.¹⁰

Il semble qu'il existait en 1900 déjà 40 PN de par le monde, cent de plus en 1920, 560 en 1940 et 1300 trente ans plus tard¹¹, mais à peine la moitié est alors reconnue par l'UICN qui, pourtant, n'est pas si exigeante dans ses critères d'effectivité. L'époque des « parcs de papiers » n'est pas seulement un problème mexicain, mais par contre les populations locales ont commencé à souffrir de la politique des réserves naturelles dans d'autres pays du monde entier, bien avant ce dernier.

A Londres se déroule en 1933 la Conférence Internationale pour la Protection de la Flore et de la Faune d'Afrique. Le Parc National y est défini comme un bien national, inhabité et qui ne doit pas être modifié (sauf sur l'injonction des autorités étatiques), chasse et cueillette y sont donc interdites. Les objectifs sont « *la propagation, la protection et la préservation e la vie sylvestre et de la végétation sylvestre, ainsi que la préservation d'objets d'intérêts esthétique, géologique, préhistorique, archéologique ou scientifique, pour le bénéfice, l'avantage et la jouissance du public en général.* »¹² (!) Après les ambiguïtés du modèle Yellowstone que nous avons noté au moment même de son lancement aux Etats-Unis, la vague d'exportation (ici cette facette du processus domine nettement sur l'importation) se précise donc dans des pays où les systèmes politiques autoritaires et où les perceptions et usages des ressources naturelles sont radicalement différents. Qu'importe, la « nature vierge » et « la vie sauvage » perdue en Europe est plus majestueuse encore en Afrique et les aristocrates et grands chasseurs comptent bien ne pas laisser les « tribus » leur détruire leur rêve...

En ce qui concerne le Mexique et l'ensemble du continent latino-américain, le moment fort du processus d'exportation nord-américain du dispositif ANP est la Convention pour la Protection de la Flore, de la Faune et des Beautés Scéniques Naturelles des Pays d'Amérique présentée en 1940 aux pays latino-américains durant la réunion de l'Union Panaméricaine

¹⁰ Vargas Marquez Fernando., «*Parques Nacionales de México y reservas equivalentes* », México DF, Instituto de Investigaciones Economicas-UNAM, 1984. P. 233-234. Sur cette histoire de la diffusion du dispositif PN, voir aussi Dupont P. « Parques nacionales y reservas de Espana y Europa ». Barcelona, Blume, 1979.

¹¹ Dupont P. op cit. p. 167

¹² Cité par Vargas F., op. cit., p. 30.

et qu'ils ont ratifié pendant la décennie 40¹³. Le Mexique, par exemple, se compromet alors à appliquer cette définition des parcs nationaux qui insiste en particulier sur les beautés naturelles, la protection de la faune et de la flore « d'intérêt national » pour la jouissance du public.

- La seconde étape et la construction d'une arène internationale spécialisée.

Jusqu'en 1948, date de création l'UICN qui prend sa place au sein du système onusien malgré sa nature hybride¹⁴, les fonds consacrés à la création de parcs nationaux sont extrêmement faibles, puisque le problème n'est rentré dans les agenda politiques nationaux que de manière extrêmement périphérique et reste absent de l'agenda international officiel¹⁵. Même après sa création et avec le patronage de l'UNESCO, l'UICN souffre durant 15 ans de graves problèmes de financement, puis le WWF qui était son agence de recherche de fonds prend son indépendance en 1961¹⁶. Avec l'activité des inventaires de faune et flore rares ou en voie de disparition, le travail que développe une commission spéciale sur les PN « et autres réserves » au sein de l'UICN représente l'activité principale de l'organisation durant les premières décennies. Le premier congrès international sur les PN a lieu en 1962, on peut le voir comme un moment fondateur du secteur « global » des ANP en gestation, puisque son objectif est d'unifier les expériences nationales et de trouver des référents communs. Ensuite un congrès mondial réunit tous les dix ans est l'occasion de confronter les expériences¹⁷. Durant ces 30 premières années de l'UICN, la communauté conservacioniste mondiale correspond assez bien à la définition des communautés épistémiques donnée par Ernst Haas¹⁸. Avec les années cette communauté s'étend et se diversifie pour former ensuite une politique sectorielle globale. La reconnaissance des PN par l'UICN à travers sa liste mondiale des Parcs Nationaux et Réserves Equivalentes » est un repère pour tous les membres de la communauté conservacioniste mondiale. Il s'agit bien sûr d'un instrument de « gouvernance globale » important qui contribue à créer une émulation par label international interposé. Plusieurs fois remaniée à partir de sa première édition exhaustive en 1967, elle représente avec les catégories des différents types de réserves reconnus officiellement un référent essentiel de la communauté.

¹³ Pour une analyse détaillée de l'histoire de la politique de conservation au Mexique il n'existe que Simonian Lane, *«La defensa del Jaguar. Una historia de la conservacion en Mexico»*. México, Semarnap/Conabio/ Imernar, 1999 (versión anglaise 1995), ainsi que quelques articles et documents d'archives. Pour l'histoire des ANP au Mexique avant 1980, le seul ouvrage précis est Vargas Marquez Fernando, op cit..

¹⁴ Union Internationale pour la Conservation de la Nature, voir les paragraphes suivants sur l'importance de son rôle dans le secteur.

¹⁵ Il faudrait bien sûr différencier grandement entre les Etats-Unis et par exemple le Mexique. Pour une mise en perspective de l'histoire des premières tentatives pour mettre le problème sur l'agenda international, on renverra en particulier à l'étude très bien documentée de Boardman Robert, op. cit..

¹⁶ Il n'est pas question de s'étendre ici sur cet objet encore très peu étudié jusqu'il y a peu, on renverra au livre de Boardman, op. cit., ainsi que Liamine Nathalie *« L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources 1948-88 »*, Mémoire de Maîtrise, Paris, Université Paris X-Nanterre, U.E.R. d'Histoire, oct. 1989, ainsi que *« L'UICN a 50 ans »*, *Planète Conservation*, N° spécial 3-4, 1998 (revue de l'UICN), ainsi que le livre bien documenté d'un ancien président de l'institution : Martin Holdgate *« The green web : a union for world conservation »*. Londres, Earthscan Publ. 1998.

¹⁷ Les mémoires de ces congrès de 1962, 1972, 1982 et 1992 sont des sources fondamentales pour connaître la croissance du secteur ANP dans le monde ainsi que l'évolution de ses paradigmes.

¹⁸ Cf le fameux *International Organization* 46 (1), 1992.

L'UICN, par sa structure élitiste, son manque de transparence et ses discussions à rideaux tirés est parfaitement représentatif des caractéristiques de « club » de la communauté conservacionniste mondiale jusqu'en 1980 et au-delà. De plus ses projets reflètent bien la sur-représentation des pays anglo-saxon et son manque d'ouverture aux acteurs des pays en développement, tendance qui ne commencera à se modifier qu'au cours des années 70¹⁹. Les points de vue y sont divers, mais l'UICN est resté longtemps un bastion de la conservation sans préoccupation pour les populations locales. Ce point change lentement avec l'arrivée de nouvelles générations de membres, avec le nouveau contexte international qui commence à changer à partir de la conférence de Stockholm en 1972, pour se voir reflété dans la Stratégie Mondiale pour la Conservation de 1980 (document cosigné par l'UICN, le WWF, le PNUMA et la FAO) et dans le Plan d'Action de Bali issu de la conférence mondiale sur les ANP du même nom.

D'autres organisations internationales sont également chargées de certaines tâches de conservation, comme le PNUE qui est créé en 1972 mais qui opère surtout un travail de recueil d'information et de médiation avec les autres institutions onusiennes, et la FAO qui a également un programme de conservation important depuis cette époque (surtout à travers son travail sur les forêts). A travers le parcours des grandes conférences, la multiplication des ONG d'Environnement (ONGE) et la pratiques générées par un nombre croissant d'ANP, les conceptions évoluent, parallèlement aux paradigme développementaliste. La nouvelle vision introduite par la Conférence de Stockholm-72 et la Stratégie Mondiale de 1980 sera reprise et amplifiée à la "première conférence de la terre Rio 92": l'idée de développement soutenable. Le secteur chargé spécifiquement des ANP, réticent à s'occuper d'autre chose que de conservation, comme le réitère les grands textes fondateurs sera tout de même peu à peu influencé par ces nouveaux « *linkages* ».

Malgré le fait que l'afflux de fonds et son transfert vers les pays du Sud, ne sera massif qu'à partir des années 1980, les ONG, en particulier nord-américaines (Sierra Club, The Nature Conservancy, etc.) représentent déjà des acteurs importants dès les premières phases de cette politique de conservation in-situ. Après 1961, le WWF va continuer à croître sans discontinuer et le développement de ses propres projets sur le terrain va le transformer en symbole le plus important de ce type de projet « faune et réserves naturelles » au niveau mondial.²⁰

¹⁹ En 1967, les membres issus d'Amérique centrale et d'Amérique du sud ne sont que 6 sur un total de 230 ! Si l'équilibre se rétablit peu à peu et que l'on arrive à 89 membres sur 600 en 1989, ces chiffres représentent parfaitement la place marginale qu'a eu l'Amérique Latine dans la communauté conservacionniste, l'intérêt qui ne lui a été porté que tard par cette dernière.

²⁰ Les ONG qui travaillent dans les projets d'ANP ont été beaucoup moins étudiées que les ONG d'environnement qui se consacrent aux campagnes politiques et à la sensibilisation de l'opinion. Ces projets étaient souvent peu rendus publics et les analystes les considéraient comme beaucoup plus techniques et gestionnaires que politiques. Pour une description de l'importance de ces grandes ONG- en particulier nord-américaines, dans les projets in-situ et leur participation aux arènes « globales » du secteur ANP, on renvoie par exemple à Chartier Denis, « Les ONG d'environnement oublient l'écologie politique », *Ecologie Politique* N°20, printemps 97, pp.15-30. McCormick J., « *The Global environmental movement* », London, Belhaven, 1989. rincer Thomas et Finger Mathias, « *Environmental NGO's in world politics, linking the local and the global* ». London: Routledge, 1994., et Wapner P. « *Environmental activism and world civic politics* », New York, State Univ. of New York Press, 1996.

Enfin, on peut voir durant cette période se construire un réseau d'acteurs qui travaillent à la construction d'ANP de par le monde ; ils construisent peu à peu leurs forums mondiaux, leurs savoirs partagés, leurs catégories de travail. Son idéologie globaliste et élitiste et ses caractéristiques de club fermé comme ses méthodes de lobbying à haut niveau sont bien représentatives du secteur transnational de la conservation qui se constituera durant les années 80 et 90. Il s'agissait donc de tout un travail pour le bien commun qui se faisait avec le minimum de publicité et s'étendait au niveau mondial, dans des zones les plus reculées, en rencontrant des problèmes nouveaux... cet isolement pouvait permettre des agissements des meilleurs comme des pires, sur le terrain, dans la relation aux populations locales.

4- Qui doit être l'acteur principal de cette offre de PN ?

Les manières dont on a répondu à cette question durant le dernier siècle déterminent bien sûr la manière dont on a pensé la distribution des coûts de la conservation. La diffusion du modèle de Yellowstone a des conséquences très claires sur ce point. Comme l'annonce les textes des premières conférences continentales et les premiers textes de l'UICN, la conservation de la nature est pensée et vécue comme le fardeau et la mission d'un groupuscule d'élites éclairées des pays industrialisés. Malgré la confluence entre une tendance plus « préservationniste » et une autre plus progressiste²¹ encourageant l'usage rationnel des ressources naturelles, les défenseurs des réserves naturelles avaient bien l'impression de représenter une avant-garde de l'humanité dans son ensemble. Tous les efforts devaient être déployés en vue de renforcer et d'agrandir leur communauté.

Durant cette période, le mouvement préservationniste se désespère de pouvoir créer enfin une véritable offre de conservation de la nature. Si les membres de ce mouvement construisent la demande en se faisant le porte-parole de l'humanité présente et surtout future, ils identifient également l'offre aux membres de leurs réseaux : ces individus qui partagent leur mission et tentent de créer des parcs nationaux dans le monde entier. Les termes en lesquels ils formulent la demande déterminant la formulation de la réponse, tous les autres groupes sociaux dont les activités soutiennent directement ou indirectement la conservation de la nature ne sont pas pris en considération²².

5- Penser les externalités négatives de la construction héroïque d'un nouveau bien commun ?

Durant toute cette période, ce que l'on peut nommer aujourd'hui « externalités négatives » de la création et gestion des réserves naturelles n'était pas du tout au centre des discussions car le petit groupe qui tente de les promouvoir tant au niveau international que national est focalisé sur les obstacles politiques et économiques qui les empêchent de parvenir à leur fin. Les bienfaits que devraient générer les réserves restent encore trop souvent

²¹ Si l'on analyse seulement les groupes et organisations travaillant que la conservation in-situ à travers la création de réserves naturelles, la diversité idéologique n'est pas si large et peut être assimilée pour la partie dirigeante à une communauté épistémique: il s'agit en général justement des plus « préservationnistes » de toute la mouvance écologistes, alors que ce sont justement eux qui doivent collaborer de plus près avec les communautés locales..

²² On pense par exemple aux populations autochtones du monde entier, aux petits paysans qui continuent à vivre d'une agriculture polyvalente et n'ont pas de culture d'exploitation forestière, aux grands propriétaires qui n'exploitent pas leurs *latifundios* : tous les acteurs de la conservation qui ne participent pas officiellement à l'idéologie écologique moderne sont exclus.

incompris des milieux économiques et politiques, pour que l'on puisse penser aux effets négatifs que cette politique pourrait avoir sur certaines populations. Le système dominant est celui qui consiste à exproprier et à indemniser presque sans consultation. Suivant les pays, le système de propriété de la terre et les moyens réellement alloués aux programmes de conservation, ainsi que le type de régime politique en vigueur, ce système a été appliqué de manière extrêmement variée. Mais les programmes d'indemnisation, en tant que contrepartie de mesures visant le bien commun de la nation n'étaient pas sérieusement préparés, en particulier lorsqu'ils devaient concerner des populations rurales marginalisées sans pouvoir de négociation politique avec l'Etat central.

Cependant, toute l'histoire de création des Parcs Nationaux est marquée par les expropriations et les mesures coercitives qui accompagnent l'application de ces nouvelles catégories d'entités territoriales. Le premier Parc Naturel lui-même, Yellowstone, a été construit sur l'expulsion des populations indiennes qui y vivaient et chassaient²³.

L'Afrique et toutes les anciennes colonies européennes ont connu durant tout le XXème siècle ces politiques « musclées » contre les populations vivant dans la région des parques²⁴.

Au Mexique par exemple, le cas est particulier puisque la réforme agraire a réellement été mise en œuvre et que la grande majorité des parcs ont été créés sur des terres appartenant à des *ejidos* ou à des petits propriétaires, et non sur des terrains nationaux²⁵. De plus, le décret –en général resté totalement inconnu des populations locales – n'est sensé réguler que l'usage des ressources. La loi forestière de 1960 établit « l'expropriation des terrains pour que la nation acquière sa possession » et prévoit l'indemnisation, mais les décrets de création des PN n'ont en général pas recours à cette procédure. Officiellement et pendant cette période, il semble qu'une seule expropriation ait été réellement effectuée sur tout le territoire national (PN Lagunas de Montebello – Chiapas). L'indemnisation n'a pas été versée, mais l'expropriation n'a pas non plus pu être réalisée, preuve si il en est de la virtualité de la politique de PN durant

²³ Cet exemple fondateur d'un modèle appelé à se diffuser dans le monde entier, a été noté systématiquement par la littérature critique, alors qu'il s'agit justement d'un impensé de tout le discours officiel sur l'épopée des Parcs Naturels. On peut renvoyer par exemple à Nash Roderick, « The american creation of national parks », *American Quarterly* 22 (3), 1970, p. 726-735. Pour ce moment fondateur du dispositif ANP, ainsi que pour une analyse de sa relation historique avec les populations locales, on revoie en particulier à Marcus Colchester, « *Salvaging Nature* », UNRISD, discussion paper, janvier 94. ; Stevens, « *Conservation through cultural survival* ». Washington DC, Island Press, 1997.. Amends Stephan & Amends Thora, « Espacios sin habitantes ? Parques Nacionales de America del Sur ». Gland, Suisse, UICN, 1992. Kempf Elisabeth, (ed.) « *The Law of Mother. Indigenous peoples and protected areas* ». Gland, UICN, 1993.. Dasman Raymond F. « National parks, nature conservation and future primitive », *The Ecologist* 6(5), 1975, p. 164-167 (ce dernier étant le pionnier du thème au niveau mondial). Et pour une analyse moins, « en faveur des luttes des peuples indigènes », voir Redford Kent H. & Mansour Jane A. (eds.), « *Traditional people and biodiversity conservation in large tropical landscapes* ». Arlington, The Nature Conservancy, 1995.

²⁴ On renvoie pour le continent africain à Daniel Compagnon et François Constantin, « *Administrer l'environnement en Afrique* », Paris/Nairobi, Karthala-IFRA, 2000 ; ainsi qu'à la thèse et travaux de Etienne Rodary (IRD-Université).

²⁵ Selon une étude effectuée par Fernando Vargas au début des années 1980, 14% des terrains des parques nationaux sont *ejidals* ou communaux, 65% est « indéterminée »(!) et seulement 10% sont de propriété nationale. Cf Vargas M. Fernando op. cit.

cette époque. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des informations historiques sur ce thème, il semble que les utilisations politiques des PN n'aient par contre pas été absentes²⁶.

Les rares auteurs de cette époque qui se penchent sur le problème des PN consacrent de toutes façons très peu de place aux problèmes sociaux et fonciers. Il est fait mention du désordre dans la distribution des droits de propriété sur la terre et de la différence entre habitants installés avant et après le décret de création du PN, et certaines modalités de « participation » de ces habitants à la vie du PN sont parfois évoquées. Mais comme ces parcs sont dans une situation généralisée de quasi-abandon, l'opinion des quelques spécialistes reste que « *avant de suggérer une solution sociale, il serait indispensable de commencer par une vigilance adéquate.*²⁷ » Au Mexique, tout terrain non dédié à l'exploitation agricole est à cette époque considéré comme potentiellement sujet à être redistribué pour soulager la très forte demande de colonisation agricole. Et surtout, le « bureau » chargé des PN est d'une telle faiblesse vis-vis des autres agences publiques chargées de la Réforme Agraire, du développement agricole ou forestier et du syndicalisme paysan, que les expropriations n'avaient aucune légitimité politique ni n'étaient appuyées par aucune capacité réelle qui permettrait de faire appliquer sa normativité.

Les limitations dans l'usage des ressources naturelles (exploitation forestière, chasse, etc.) dans et autour des parcs, second type d'externalité négative pour les populations locales, peuvent être classées de la même manière, même si l'on retrouve quelques cas de conflits lorsque certains acteurs privés ou publics avaient intérêt à limiter le droit d'extraction d'un concurrent et tentaient alors d'instrumentaliser la législation protectionniste contre celui-ci. Pour les différentes raisons citées précédemment, les entreprises privées ou publiques travaillant à l'extraction des ressources naturelles n'ont pratiquement pas été affectées non plus, et elles ont même parfois profité de certaines réserves forestières pour clarifier leurs droits d'exploitation et intensifier leurs activités²⁸.

6 - Et finalement, à quelles communautés politiques légitimes renvoyait la définition des PN en tant que « biens publics » ?

Les paragraphes précédents nous ont permis d'entrevoir les méandres que l'on se doit de suivre afin de répondre à cette question. Le concept moderne de Parc National, est profondément lié à l'exportation de la culture occidentale et de son modèle politique, et son expansion dans les pays du sud est déterminée *in fine* par la dynamique coloniale. Mais comme son nom l'indique, il s'agit d'un dispositif qui naît exactement dans la tension entre dynamique impériale et dynamique d'importation du modèle de la communauté politique nationale. On assiste donc à un jeu contradictoire entre d'une part toute la phraséologie de l'intérêt national, du patrimoine national, et d'autre part la réalité de la « demande » de parcs nationaux issue des pays industrialisés et qui impose son dispositif conservationniste par des pressions politiques et financières sur les élites occidentalisées des pays du sud. Si l'on analyse quels sont les

²⁶ La célèbre baie d'Acapulco a été classée, et sous couvert de lutte contre la pollution, on a expulsé tous les colons qui y vivaient pauvrement afin de libérer la zone aux riches investisseurs.

²⁷ F. Vargas, op. Cit., p. 93.

²⁸ C'est le cas par exemple de la « Forêt lacandonne » dans l'Etat du Chiapas, première vaste Réserve de la Biosphère déclaré en 1976, zone dans laquelle l'articulation entre politique environnementale et autres politique sectorielle a eu de telles conséquences politiques et sociales négatives, que les mesures de conservation sont une des causes qui ont préparé le soulèvement zapatiste de 1994 dans la zone des « canadas ».

bénéficiaires réels de ce dispositif (touristes, employés, etc.) dans les pays du sud, la notion de bien public national ne tient pas, et n'est qu'un « bien fourni par l'Etat » alors que le patrimonialisme politique qui a cours dans bon nombre de ces Etats renvoie en fait justement à une privatisation de la structure étatique et de ses ressources.

Le lien entre Etats du Nord et Etats du Sud peut se transformer après l'Indépendance, mais les mécanismes d'exportation - et de plus en plus d'importation - du dispositif de la conservation de la nature se poursuivent²⁹.

Il est intéressant que durant cette époque, le rôle de l'Etat dans la création et gestion des Réserves Naturelles n'est jamais remis en compte. En reprenant le langage des juristes français, on notera que suivant les latitudes et les époques, ce rôle était plus ancré dans une conception du « service public », alors que dans d'autre cas, l'aspect « puissance publique » servait des intérêts pas très « nationaux » et en tout cas toujours élitiste³⁰. On retrouve ici les grands facteurs mentionnés : la place de chaque pays dans la structure mondiale, le modèle politique et économique appliqué par les élites, mais aussi l'intérêt variable que les conservacionnistes occidentaux peuvent avoir pour un pays. Le Kenya, n'a donc pas du tout derrière lui la même histoire politique de la conservation de la nature, que les Etats-Unis ou la Suisse, pays industrialisés et fortement urbanisés où une « demande » de Parcs Naturels est réellement en cours de constitution dès l'avant-guerre et où le décalage avec les intérêts des populations locales n'est pas absolu. Une comparaison systématique de ces histoires politiques de la construction des systèmes d'ANP nationaux semble donc très intéressante, depuis la perspective des sciences sociales, mais n'a pas encore été faite.

Et pour le Mexique par exemple, le cas est encore différent puisque, dans l'absence d'une demande nationale, le modèle est importé par quelques « apôtres des forêts³¹ » qui tentent cependant de l'adapter aux besoins de développement national. En l'absence d'un réel intérêt international de créer une offre de conservation au Mexique, la seule tentative de construire un système de parcs nationaux, a été faite entre 1936 et 1939, avec une volonté sincère de le constituer en un bien public national, mais sans aucune réalité, tant la dynamique de développement économique en vigueur s'y opposait.

Les réserves naturelles reflètent donc à travers les siècles les dynamiques des communautés politiques imaginées, ainsi que le fonctionnement interne de ces communautés politiques, la relation entre élites et populations. En effet, depuis les biens communs des communautés agraires, les réserves impériales, les tentatives de privatisation au service des élites locales ou étrangères, et la création de parcs « nationaux », la conservation de la nature a toujours connu cette tension entre tendance à la privatisation d'une part, et d'autre part à la légitimation d'une communauté politique au sein de laquelle devraient s'accorder intérêts pour la conservation et intérêts pour l'exploitation des ressources naturelles.

²⁹ Cf les analyses de B. Badie, op. cit.

³⁰ On aurait d'ailleurs tendance à penser que la puissance publique a surtout dominé lors de l'exportation du dispositif dans les pays du Sud, alors que l'idéal de service public, s'incarnait plus facilement dans les programmes appliqués dans les métropoles.

³¹ Nom donné à Miguel Angel de Quevedo qui est « monsieur conservation » au Mexique depuis les dernières années du XIXème et pendant un demi siècle. Il est bien seul cependant, à part lorsque le Président Cardénas (1934-40) – le plus célèbre des présidents mexicains depuis la Révolution pour l'ampleur des ses réformes progressistes et son nationalisme combatif - soutient son projet et permet l'édiction de 40 décrets de Parcs Nationaux.

A partir de 1982 la constellation de ces intérêts évolue, avec les avancées de la « globalisation » et la mutation du projet national, mais surtout avec la construction réelle d'une demande de conservation de la nature.

B – Les Aires Naturelles Protégées : mise en place d'une politique globale.

Durant les années 1980 et surtout les années 90, le programme des Réserves naturelles se transforme en véritable politique publique, mais plus comme une politique « globale » à laquelle participe une multiplicité d'acteurs privés et publics, nationaux et internationaux, ou transnationaux. On parle toujours d'œuvrer pour le bien commun et de préserver un bien public (plus couramment d'un « patrimoine »), mais la valorisation de nouvelles communautés politiques au niveau local et « global » qui ne s'articulent pas toujours aisément entre elles, vient aiguïser la question : préserver un bien public environnemental est une action de plus en plus reconnue comme légitime, mais à quelle communauté politique donne-t-on la priorité ?

1- Les nouveaux objectifs attribués aux Aires Naturelles Protégées

Les deux décennies années sont marquées par une inflexion des perceptions sur la « nature de cette nature » objet des programmes de conservation. Les critères scientifiques qui commençaient à se développer durant la période précédente prennent de plus en plus d'importance. Il semble qu'ils aient alors été mêmes plus importants que les anciens critères de « phénomène naturel exceptionnel » et la recherche de créer des parcs de divertissement. Cette inflexion scientifique dans la définition de la nature ne va pas dans le sens d'un meilleur dialogue interculturel ou d'écoute des perceptions des populations locales mais correspond aux progrès de la science écologique et à la perception d'une menace croissante sur les espèces et écosystèmes menacés.

Durant la conférence sur l'environnement et le développement de Rio-92, avec notamment l'agenda XXI et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB et en particulier son article 8 sur la conservation *in-situ*) sont intronisées de nouveaux principes importants dans l'agenda global:

#- L'interdépendance des États devant les problèmes écologiques est acceptée officiellement. On se voit obliger de développer des politiques globales pour affronter des problèmes globaux, le lancement des grands programmes de conservation des années 90 n'a pas de commune mesure avec les décennies précédentes..

##- La participation des communautés locales est affirmée comme un des éléments de la solution, et les principes "du développement soutenable" sont intégrés dans l'action des autres agences inter-gouvernementales (Banque Mondiale, PNUD, Banques Régionales, etc.).

###- l'objet de la conservation est officiellement formulé à travers la notion de "biodiversité". La construction de ce concept est récent (fin des années 80) et modifie la vision que l'on peut avoir de la conservation.

Cette notion dépasse de loin l'idée de conserver les espèces menacées (années 60), leurs habitats (70's) ou même les écosystèmes et la diversité génétique (80's)³². En effet ce concept est extrêmement englobant: dans sa formulation officielle de la CDB il possède une dimension

³² Dans le jargon conservacionniste, ces générations s'appellent : type de conservation alpha, beta ou gamma.

éminemment systémique et multiniveaux: depuis le patrimoine génétique des organismes les plus simples aux plus complexes et depuis les écosystèmes aux grands équilibres planétaires en passant par les "bio-régions". La notion insiste également sur les interactions avec les systèmes politiques et économiques créés par l'homme.

Cependant, si ce concept de biodiversité a dominé et domine encore les justifications de la politique mondiale d'ANP, on observe un certain retour à d'autres fonctions privilégiées des ANP, comme l'est celle de fournir des services environnementaux. Au Mexique par exemple la nouvelle administration entrée en décembre 2000 insiste de nouveau beaucoup sur la préservation des bassins hydrographiques et les multiples services rendus par les forêts et l'eau douce.

2- Comment s'opère la définition des zones mega-diverses (patrimoine de l'humanité) ?

En effet, on peut se demander qui définit les zones sensées être prioritaires pour la conservation de la biodiversité. Ainsi formulée, la question implique obligatoirement une vision globale, car la bio-diversité est un concept planétaire. Jusqu'au années 80 la politique des ANP était beaucoup plus définie au niveau national à travers la création des "Parcs nationaux", suivant des critères esthétiques, scientifiques et politiques nationaux, et avec un droit de suggestion de la communauté épistémique mondiale des ANP (UICN, MAB-UNESCO). Aujourd'hui, le projet a été repris par les instances globales afin de posséder des critères scientifiques et uniformes et afin de travailler (ou « investir ») sur des zones réellement "représentatives" de la biodiversité mondiale. Un raisonnement en terme de "biodiversité" entraîne obligatoirement des critères de "représentativité".

La définition du "patrimoine naturel de l'humanité" est donc profondément une affaire de scientifiques, de biologistes, de ces nouveaux comptables de la biodiversité qui exhibent des listes sans fin de chiffres et s'affrontent sur d'improbables totaux nationaux. Si négociation il y a, elle ne se fait certainement pas dans l'espace public national, ou avec les populations locales mais entre spécialistes mexicains (formés aux États Unis pour la plupart) et leurs alter ego américain, canadien ou européens, tous partageant une très longue formation en biologie et biogénétique.. Au Mexique cette zonification prioritaire a été coordonnée par CONABIO sous la pression de la communauté internationale et en particulier avec une influence du WWF et une réutilisation de méthodes du issues de l'organisme australien chargé de l'inventaire des ressources naturelles. La conservation de la Biodiversité ne peut avoir de critères que globaux. On retrouve donc dans ce domaine la situation qui domine dans bien d'autres domaines: la science occidentale est le principal langage qui accélère une discussion transfrontalière sur certains aspects de l'interdépendance mondiale (cf. espace, océans, armement...). Les résultats de cette recherche, sous forme de carte où d'instruments d'action, etc... participe fortement à la diffusion de l'imaginaire globaliste.

Il faut noter cependant, que de nombreux systèmes d'inventaires et de zones prioritaires restent en concurrence, et chaque pays a plus ou moins réussi à créer sa propre priorisation, différente de la représentativité établie par les ONG transnationales (parmi les plus connues sont les « Global 200 » du WWF et les « Hot spots » de Conservation Internationale, ainsi que

les inventaires établis par le WRI, World Resources Institute)³³. Le Mexique a par exemple réussi, en s'appuyant sur des chercheurs formés à l'étranger et l'importation sélective de technologies, mais aussi grâce à une réelle volonté politique au plus haut niveau, à créer un des systèmes d'inventaire de la biodiversité nationale les plus efficaces du Monde, géré par la CONABIO.

On ne peut s'empêcher de s'interroger à la réalité d'un "patrimoine naturel mondial (PNH)" et même "national" qui n'a en fait de réalité actuellement que pour quelques réseaux d'experts et de touristes internationaux... Il s'agit d'une nouvelle forme d'imposition de la mémoire à l'échelle mondiale, ou le sens du mot "patrimoine" a mystérieusement dérivé, suivant des courants politiques qui constituent d'ailleurs son élément « naturel ».

Il faut noter cependant deux points complémentaires: si un voile d'une haute scientificité couvre les critères de sélection du "patrimoine naturel de l'humanité", il reste en fait des zones de flou qui sont entretenues par des stratégies personnelles et des questions économiques et politiques.

#- En fait, la comptabilité des organismes qui vont des organismes unicellulaires jusqu'aux insectes et aux champignons microscopiques reste mal connue, comme le reste également la biodiversité côtière et marine. Ces incertitudes laissent une grande place aux démarches individuelles, renforcée encore par l'accessibilité très délicate de ces zones. Les lieux de comptabilités de la biodiversité forment aujourd'hui de nouvelles arènes d'affrontement entre scientifiques nationaux, mais aussi autour d'une nouvelle économie de la puissance au niveau mondial: la biodiversité est considéré comme une des richesses du XXIème siècle et qu'elle est principalement présente dans les pays du sud.

##- D'autre part, on perçoit dans cette comptabilité des luttes d'influence personnelle: les spécialistes de zones particulières ont tendance à gonfler l'importance de celles-ci (exemple entre bien d'autres de Calakmul au Mexique... ou des forêts tropicales vis-à-vis des zones arides au niveau mondial). Et puis le contrôle de certaines zones ont des conséquences économiques et politiques qui peuvent déterminer d'un choix de contrôle étatique et/ou international: intérêt de firmes pharmaceutiques proches des gouvernants, existence d'une zone frontière, réserves d'hydrocarbures, isthme au potentiel géostratégique particulier (comme celui de Tehuantepec au Mexique)... Ce choix des zones reste donc en partie instrumentalisable à la marge, surtout si il existe un accord entre l'agence gouvernementale et les acteurs de la communauté internationale.

3- Construction de l'offre : les acteurs de la nouvelle politique globale des ANP.

Cette seconde période des 20 dernières années est celle durant laquelle se construit véritablement une « politique globale » de la conservation de la nature à travers les ANP. Elle est globale dans le sens où les préoccupations environnementales prennent réellement comme unité l'ensemble des équilibres de la planète et de ses ressources, et parce certains de la multiplicité des acteurs qui participent à cette politique développent des programmes dans

³³ Pour une analyse détaillée des luttes d'expertise et surtout sur les avancées techniques permettant la réalisation progressive d'inventaires forestiers au niveau mondial, comme un nouvel instrument de la gouvernance globale, on renverra à Marie Claude Smouts, « *Forêts tropicales, jungle internationale : les revers d'une écopolitique mondiale* ». Paris, Presses de Sciences Po, 2001. en particulier le chapitre 2, « Un bien mal identifié ».

toutes les zones du globe. Elle n'est pas seulement internationale dans le sens où le nouveau secteur qui se construit spécifiquement autour de la création et gestion des ANP est une structure de gouvernance qui unit acteurs privés et publics, nationaux, internationaux, transnationaux et locaux. La structure est bien celle d'un secteur et non une structure en réseau car elle reste hiérarchisée, avec ses instances de décisions « globales » et ses courroies de transmission qui vont ensuite jusqu'à l'application locale des programmes. Bien sûr, cette politique est « globale » surtout parce que les acteurs qui la dirigent s'autoproclament « globaux » par leur perception des problèmes et l'application de leurs programmes, mais il est très clair également que leur vision globaliste ne s'appuie pas sur une véritable représentation des intérêts et des perceptions des communautés qui constituent l'humanité.

Les années 1980 voient dans la continuité des années 60 et 70 une forte croissance des ONG qui se professionnalisent et naissent aussi beaucoup dans les pays du sud. En particulier durant la seconde moitié des années 80 des programmes de coopération bilatérale, de fondations privées et des grandes ONG déjà présentes sur le marché commencent à financer dans le monde entier des programmes spécifiquement dirigés à la conservation de la nature. Et parallèlement, les capacités nationales (ressources humaines et institutions) commencent à se créer, même dans les pays du sud. Les thèmes des forêts tropicales et du réchauffement climatique soutiennent la formation de nouveaux canaux de financement et d'expertise dirigés vers la conservation, et les institutions comme la Banque Mondiale lance ses premiers programmes consacrés à la conservation.

Puis le secteur « global » chargé de la création et gestion des ANP se consolide durant la décennie 90, sous l'impulsion du nouveau GEF (General Environmental Facilities) exercé par la Banque Mondiale, de la préparation de la conférence de RIO 92 et la démultiplication des fonds de toute sorte qui sont canalisés vers les projets de conservation³⁴. Dans ce vaste revirement vers l'environnement, la politique spécifique des ANP ne représente qu'une modalité parmi d'autres des politiques de protection de l'environnement, mais elle constitue sans aucun doute l'un des champs qui connaît la plus forte institutionnalisation et une croissance sectorielle exceptionnelle. Depuis, l'appareil institutionnel a continué à se développer tant au niveau global qu'au niveau national, en particulier dans les pays en voie de développement. Entre connaissance et technique de gestion, la "gouvernance des ressources naturelles de la planète ont beaucoup progressé en 10 ans. La Commission Mondiale des Aires Protégées estime à 13 millions de km² les ANP de la planète, soit environ 9% de la surface de la terre émergée (zone plus grande que le Canada). Même si les pratiques de conservation dépassent de loin la seule politique des ANP.

³⁴ On ne peut malheureusement nous étendre ici sur le rôle central de ce fond mondial pour l'environnement dans la création de cette politique globale d'ANP : il est vraiment central, en collaboration avec les grandes ONG transnationales. On ne peut non plus s'étendre sur la multiplicité des interactions et alliances qui unissent les principaux acteurs de cette politique globale, comme à travers de l'alliance Banque Mondiale – WWF pour les forêts (campagne « forests for life », etc.), la relation UICN-WWF, l'élaboration de la stratégie mondiale de 1980 et celle de 1991 « Protéger la terre » auxquelles participent également le PNUMA, l'appui continu des expertises du WRI et du World Conservation Monitoring Center, etc. Avec plus de place, il aurait été également intéressant d'insister plus sur la relation entre les Etats et cette « politique globale », leur rôle dans le fonctionnement et la sélection du World Heritage Center de l'UNESCO, ou la relation des agences publiques avec le GEF, l'idée de subsidiarité dans le financement des coûts de la conservation.

Étant donné la complexité du nouveau schéma institutionnel et la multiplicité des acteurs qui y participent, comme la diversité de l'importance de certains acteurs suivant les continents et les pays, on a choisi de présenter la nouvelle mutation à partir de l'exemple du Mexique.

- Exemple à partir du Mexique : La construction d'une politique sectorielle globale.

Malgré certaines apparences, le système d'action qui préside à la conservation de la biodiversité au Mexique, comme dans les autres pays d'Amérique Latine, est assez éloigné du modèle "transnational advocacy network"³⁵ et ressemble plus à ce qu'on pourrait appeler un "secteur des politiques globale" vertical. Les acteurs en présence utilisent donc des répertoires d'action très différents de ceux du premier exemple, même si l'on retrouve ici l'ambiguïté de la majorité des ONG d'environnement aujourd'hui, ces acteurs étant selon des proportions variées à la fois gestionnaires et activistes.

Durant les années 70 et 80, la conservation de la nature (principalement des espèces et des sites contre les grands projets d'infrastructures) faisait l'objet de peu d'action réelle, il s'agissait plus d'une démarche d'activiste, il y avait très peu de fonds et de compétences, malgré le travail de quelques pionniers mexicains et l'intérêt croissant des organisations nord-américaines. De manière générale, les préoccupations écologiques n'ont connu une véritable réponse étatique que dans la deuxième moitié de la décennie 80; puis les belles déclarations et institutions n'ont pu réellement agir dans le domaine des aires naturelles protégées que à partir de 92-94. C'est également à cette époque là que, à grands renforts de financements internationaux, c'est réellement constitué le secteur de la conservation in-situ mexicain. (la conservation ex-situ de la biodiversité se fait loin de son lieu d'origine et souvent en laboratoire, banque de gènes, etc.) Si l'Institut National d'Écologie (INE), l'organisme public en charge de la gestion des aires protégées, est bien né à la fin des années 80, il n'a finalement reçu l'exclusivité.

À partir de la préparation de RIO-92, le système institutionnel se renforce avec la création de CONABIO (inventaire et conservation de la Biodiversité) juste avant la Conférence de la Terre³⁶, puis, la SEMARNAP, un ministère qui regroupe les anciennes agences pour l'eau, la pêche, les forêts et l'utilisation soutenable des ressources est créé en 94 sous le président Zedillo (1994-2000). Pour la première fois est établi un Programme pour la gestion des Aires Protégées 1995-2000, et en 96 est créé un Conseil pour les Aires Naturelles Protégées sensé un forum de dialogue entre l'État et la "société civile". En 97 est créé, comme dans beaucoup d'autres pays d'Amérique latine, le Fond Mexicain pour la Conservation de la Nature (FMCN), structure privée chargée de recevoir et de ventiler les fonds internationaux qui se font de plus en plus importants. La gestion du patrimoine mondial (de la biodiversité) commence alors à dépasser l'aspect purement rhétorique.

Mais les modes d'action de cette structure gouvernementale sont fortement entrelacés avec ceux des ONG et des organismes internationaux. En effet, toutes les grandes Aires Naturelles Protégées (ANP) sont en fait co-gérées par une ONG (et parfois avec une firme). Au Mexique ces grandes ONG gestionnaires des ANP sont très différentes de celles qui participent aux

³⁵ Keck Margaret E. & Sikkink Kathryn "Activists beyond borders: advocacy networks in international politics", Ithaca, New York, Cornell University Press, 1998. ainsi que Jackie Smith, Charles Chatfield & Ron Pagnuco, « *Transnational social movements and global politics: solidarity beyond the state* ». New York, Syracuse University Press, 1997

³⁶ Stratégie d'anticipation de l'État mexicain toujours à la recherche d'une réputation de leader.

grandes campagnes politiques (comme Friends of the Earth, Greenpeace...). Participent à cette deuxième catégorie WWF, Conservation Internationale (C.I.), PRONATURA ainsi que de petites ONG locales ad-hoc qui n'ont pas de pouvoir au niveau national³⁷. Si seule PRONATURA est d'origine "mexicaine" et veut faire croire que ces fonds sont mexicains (Cf. troisième exemple), elles fonctionnent toutes à travers des financements internationaux dans lequel les agences de coopération bilatérales, le G.E.F. et la Banque Mondiale ont une très grande part. L'IUCN fonctionne plutôt au niveau global comme un forum de discussion entre spécialistes et comme lien consensuel entre gouvernements et ONG de la conservation.

L'appareil en charge de la gestion de la biodiversité a été donc très fortement soutenu lors de sa création par les pays du Nord, en sachant utiliser les premiers compromis internationaux signés par le Mexique. Et son fonctionnement actuel continu à ressembler à une "perfusion" internationale et transnationale, même si le Mexique possède aujourd'hui en propre un fort capital humain et technique dans ce domaine. Il semble donc bien qu'on ait affaire à une imposition de problématique, ou ce que l'on a appelé une "croyance programmée". Une analyste des « biens publics mondiaux » ou un théoricien libéral de l'action collective, pourrait très bien au contraire se lamenter de la manière dont le Mexique et tant d'autres pays du Sud, jouent les « passagers clandestins » pour profiter gratuitement de ce bien ???

- Existe - t - il une arène nationale autour du problème des ANP au Mexique?

Autour du Fond Mexicain pour la Conservation, les forums de l'INE, le Programme des ANP 95-00, le Conseil National des Aires Protégées, il semble bien exister une arène mexicaine autour des ANP. En fait, les mécanismes participatifs sont plutôt factices et, à part les campagnes politiques de quelques ONG alliées à des populations locales (Chimalapas, Montes Azules, Calakmul..), on a plutôt affaire à une communauté épistémique³⁸. Ce problème est renforcé par le fait que le personnel a souvent partagé le même type de trajectoire universitaire et professionnelle, et que les opposants politiques sont aujourd'hui en dehors des limites fixes de ce secteur. Mais la conservation in-situ, surtout au Mexique, s'effectue dans de grandes dimensions en dehors des ANP...

Tout le personnel de ce secteur est fortement connecté aux agences internationales et transnationales qui soutiennent la conservation de la Biodiversité.

La population nationale est largement exclue des discussions de ce petit comité d'experts (à part exemples cités), et les seules dimensions de "publicité" sont celles qui rentreraient exactement dans celles que reçoit le citoyen-consommateur (définies par Habermas). Ainsi cette "publicité" possède deux facettes: émouvoir et faire rêver par le choc de l'image, et d'autre part "vendre" les ANP comme dernier paradis aux touristes nationaux ou étrangers. La gestion de ce patrimoine naturel de l'humanité qui regroupe différentes problématiques complexes (écologiques mais surtout sociales, économiques et politiques) ne sert - en dehors des messages de séduction dirigés au grand public et de l'appellation qui ne fait jamais l'objet de questionnement, que comme label commercial de l'industrie touristique. En ce sens les

³⁷ « ad-hoc » dans le sens où elles n'ont des projets que dans une zone précise et se sont constitué justement pour travailler dans cette zone.

³⁸ Cf Ernst Hass, avec le fameux N° spécial de International Organisation 46 (3), hiver 1992. Les gens intégrés dans le secteur remplissent bien la plupart des critères établis par Hass dans l'introduction.

premières phrases de ce texte sur l'obscurité et la méconnaissance de l'objet continuent à être valide, même malgré les évolutions de ces dernières années.

4- des jugements sur qui doit être l'acteur principal de cette offre. (les réserves par qui ?)

Depuis les 20 dernières années, les agents du secteur ANP en pleine croissance, ont modifié la désignation des groupes qu'ils assimilent à la production de l'offre de conservation de la nature. D'une part le secteur transnational de la conservation, en grandissant, s'est ouvert à de nouvelles alliances avec le secteur privé, ONG et entreprises, ainsi que d'autres secteurs comme le forestier, et parfois même avec certains mouvements indigènes, paysans ou syndicaux³⁹. D'autre part le secteur a ouvert ses portes à un nombre de plus en plus grand des scientifiques sociaux qui ont permis la prise en compte d'un plus grand nombre de modalités sociales de la conservation.

A la suite de l'évolution des paradigmes sur le Développement et le rôle de l'Etat, les experts internationaux et les fonctionnaires nationaux du secteur de la conservation tentent de promouvoir une structure de gouvernance complexe chargée de cette tâche. Si le cœur du secteur est bien constitué par les grandes ONG transnationales (WWF, Conservation Internationale, The Nature Conservancy) et les organisations internationales (GEF, Banque Mondiale, Banques régionales, etc.) avec leurs partenaires ou bureaux nationaux, dans une interconnexion avec les secteurs publics des pays, on assiste à la montée de deux autres type d'acteurs en dehors des Etats.

Les communautés locales ont été, durant les années 90 de plus en plus acceptées comme des « partenaires pour la conservation » et leur rôle de plus en plus valorisé. Au delà de la rhétorique participative et des proclamations sur la « conservation par le bas » qui appartiennent aujourd'hui au discours officiel mais ont du mal à se transformer en projets réussis⁴⁰, la place qui est « octroyée » à ces acteurs locaux reste en fait faible. Après le milieu de la décennie précédente qui a connu une forte croissance des projets participatifs combinant conservation et développement (à l'image par exemple des Integrated Conservation & Development Programs du WWF), il semble même que les dernières années soient teintées à une certaine désillusion de la part du secteur conservacionniste, comme c'est le cas au Mexique. Cette dernière doit être jugée en prenant en compte les difficultés de financements, la complexité de la mise en place de ces programmes, mais aussi la méconnaissance et l'idéalisation des intérêts et des dynamiques sociales dans lesquelles se débattent ces communautés.

Par contre, la privatisation de l'offre de conservation s'accélère pour ce qui est non seulement du rôle des ONG, mais aussi des entreprises et des propriétaires fonciers. Le vieux projet de TNC d'achat de terres pour la conservation - qui fonctionne très bien aux Etats-Unis mais

³⁹ Ces alliances restent très marginales et ne modifient pas radicalement les conceptions dominantes du secteur. L'autre conception de la « conservation par le bas » avec les communautés locales au centre de tout le dispositif qui a beaucoup progressé durant les années 90 n'a pas d'espace réel dans le secteur, et reste une idéologie d'acteurs qui travaillent en dehors du secteur proprement dit des ANP, pour justement trouver des solutions alternatives au modèle des ANP.

⁴⁰ A travers le prisme de critères purement de conservation et des horizons temporels encore courts. Les tenants de la conservation par les communautés locales insistent beaucoup sur les résultats à long terme et la nécessité de modifier les structures politiques actuelles pour que le programme qu'ils défendent puisse avoir des résultats.

avait eu du mal à s'installer au Mexique comme dans d'autres pays du sud. Il connaît aujourd'hui un regain de popularité. Les justifications peuvent prendre deux modalités, soit en s'appuyant sur la nécessité pure et simple de privatiser la conservation suivant une vision anti-étatique, soit en se basant sur l'idée que toutes les modalités de conservation sont bonnes à prendre étant donné la multiplicité des cas locaux. Dans ce dernier cas, cela correspondrait à l'idée que un bien public mondial peut être fourni tant par des acteurs privés que publics.

Le discours officiel du secteur transnational de la conservation de la nature s'est donc modifié et il est de plus en plus reconnu qu'une multitude d'acteurs contribuent conjointement à produire cette offre.

5 – Lente évolution des jugements sur les externalités négatives de la construction de cette offre de conservation.

La création de tout un secteur visant à construire la protection ou la production d'un bien commun peut très bien avoir d'autre part des externalités négatives sur d'autres domaines que celui sur lequel se focalise le secteur. L'idée que la politique d'ANP peut avoir des conséquences négatives pour certains groupes devient plus évident au fur et à mesure que le dispositif se diffuse dans le monde entier et prend de la réalité avec le soutien de ressources financières et humaines conséquentes⁴¹. Cette idée est également véhiculée par l'évolution du savoir de terrain des experts de la conservation. L'approche gestionnaire se professionnalise et intègre de plus en plus les aspects sociaux, économiques et politiques qui marquent la vie des réserves naturelles. Le système d'indemnisation ou de compensation se renforce et devient ces dernières années une partie officielle du budget impartie à ces politiques. Les populations locales n'appartiennent donc plus au non-dit des politiques d'ANP, et on reconnaît de plus en plus les contraintes spécifiques qui pèsent sur elles, en terme de limitations sur l'usage des ressources naturelles, de barrières au développement productif duquel elles sont cependant totalement dépendantes. On accepte plus aussi facilement que le poids de la conservation pèse sur les populations déjà les plus marginalisées, pour un bien dont la demande est principalement urbaine.

Avec le développement de l'approche coût-avantage et la reconnaissance du rôle essentiel des populations locales dans le succès de la politique, on assiste donc durant ces dernières années à la légitimation progressive d'une nouvelle idée: même si ces populations bénéficient également du bien public constitué par la conservation, elles fournissent des « services environnementaux » exceptionnels qu'il est juste et efficace de rétribuer. Les grands propriétaires qui acceptent l'application d'une normativité environnementale sur leurs terres peuvent de plus en plus bénéficier également de certains avantages fiscaux⁴². Cette acceptation du fait qu'il existe des *coûts* différenciés de la conservation est en train de se diffuser et n'est pas encore systématiquement intégrée au paradigme de gestion des ANP dans tous les pays, mais elle participe au mouvement général d'économisation du discours sur les réserves naturelles et de meilleure compréhension des dimensions sociales de la conservation.

⁴¹ Le rôle des fonds attribués par le GEF (General Environmental Facilities) est essentiel dans cette construction, institution qui a elle-même soutenue la création et capitalisation de fonds pour les ANP dans la plupart des pays du Sud.

⁴² Ces programmes soutenus par TNC et leurs alliés nationaux – au Mexique PRONATURA, gagnent en effet du terrain pour le moins en Amérique Latine avec le soutien récent de la Banque Mondiale.

6 - Et finalement, a quelle communauté politique légitime renvoie la définition actuelle des réserves naturelles comme des biens publics ?

Durant cette seconde période, on assiste à la fois à un renforcement de l'ancienne alliance entre la communauté conservacionniste internationale et les administrations nationales, mais aussi à de drastiques changements. Premièrement la conscience de la destruction écologique et la « demande » de conservation de la nature se développe largement dans les pays du Nord et émerge dans les pays du sud, suivant de près l'industrialisation et l'urbanisation massive. Les réserves naturelles sont donc le modèle à travers lequel la conservation de la nature est pensée comme un « bien public ».

Deuxièmement, la « communauté conservacionniste mondiale » connaît un formidable boom et exporte son modèle dans un contexte très différent : globalisation des problèmes écologiques et des réponses nécessaires, et création d'une réelle politique globale de création et gestion d'ANP. On passe d'un mélange de rhétoriques nationalistes qui recouvre en fait les intérêts d'une élite très sélecte du Nord, à une rhétorique essentiellement globaliste portée par un vaste secteur des populations nationales et un maillage transnational puissant.

Troisièmement, les communautés politiques locales refont surface dans le champs de la conservation mondiale et un réseau d'organisations du monde entier propose un contre projet à celui du secteur des ANP, un projet qui ne s'oppose pas radicalement à la notion de bien public mondial, qui reste souvent l'horizon de l'action, mais affirme qu'il convient d'aborder ce problème avec une vision politique des conflits d'intérêts, et que les ressources naturelles doit être pensé en priorité comme un bien public local.

Nous allons revenir dans la partie suivante sur cette nouvelle analyse politique de la nouvelle politique globale des ANP, ainsi que sur cette tension entre patrimoine de l'humanité et patrimoine des communautés locales.

II - Les réserves naturelles sont-elles réellement un bien public mondial ??

La partie précédente décrivait comment s'est construit peu à peu le secteur chargé de la création et gestion des ANP au niveau mondial, afin de mieux percevoir quelles sont les stratégies et les registres de justification du secteur qui a construit et légitimé un nouveau « bien commun » au niveau mondial. On voudrait à présent revenir sur la notion de patrimoine naturel de l'humanité (PNH) et sa confrontation avec la problématique de bien public mondial. On insistera sur les dynamiques identitaires qui s'expriment lors de l'articulation des communautés politiques entre le local et le global, ainsi que sur les avancées analytiques que peut permettre l'utilisation de la problématique.

A - Patrimoine de l'humanité et conflits autour de la communauté politique légitime.

La notion de PNH a elle-même son histoire, ses instances de légitimation et ses interprétations concurrentes. On voudrait à présent s'attarder un peu plus cette notion si courante dans le langage de tous les acteurs en présence, et montrer comment des conflits peuvent naître autour de la priorisation des communautés politiques auxquelles se réfère toujours la notion de patrimoine. Afin de souligner ces tensions qui sont souvent voilées dans les discours du secteur officiel des ANP, on n'insistera ici que sur les antagonismes et

beaucoup moins sur les modes d'articulation harmonieux qui peuvent exister, ou restent encore à inventer.

1 - La notion de « patrimoine de l'humanité »...

"Votre appel n'appartient pas à l'histoire de l'esprit parce qu'il nous faut sauver les temples de Nubie, mais parce qu'avec lui, la première civilisation mondiale revendique publiquement l'art mondial comme son indivisible héritage" (André Malraux, 8 mars 1960, s'adresse à l'UNESCO à l'occasion du lancement de la première campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie.)

Le ton d'André Malraux appelant à une « civilisation mondiale » est alors loin du langage économique des « biens publics ». Mais quels sont les parallèles - ainsi que les différences, entre cette dernière notion et celle de « patrimoine » ?

L'activité de conservation de la nature est, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, poursuivie avec de multiples objectifs, mais il est une notion qui permet aujourd'hui un consensus mou⁴³ entre cette multitude d'acteurs: "nous devons conserver car ces ressources sont notre patrimoine..." (rien n'est dit ni sur le pour qui, ni par qui, ni pour quoi faire). On peut souligner trois tendances générales dans le sens qui est aujourd'hui donné à cette notion de patrimoine : une nouvelle communauté, l'humanité actuelle tout entière, mais aussi et les générations futures, et un nouveau contenu, la diversité.

Patrimoine.... de l'humanité

A l'origine, et sans pouvoir rentrer dans les détails, la notion de patrimoine, depuis sa reformulation révolutionnaire française⁴⁴, bifurque à partir de sa première acception exclusivement familiale et financière pour désigner un objet qui entre dans le domaine public et qui est manipulé par les classes dirigeantes et l'État afin de fonder une communauté politique nationale. Depuis, on doit reconnaître que tout travail sur le patrimoine est profondément lié à un travail identitaire sur la mémoire, sur les liens qui unissent une communauté politique⁴⁵..

Mais la diffusion contemporaine de cette notion est aussi marquée par le développement particulier qu'elle connaît dans sa dimension de "patrimoine de l'humanité", une notion et un phénomène qui entretiennent une relation d'interdépendance contradictoire avec le processus appelé "globalisation". En effet, la notion de patrimoine mondial (elle pullule au sein de l'espace public) souligne donc la recherche d'une fondation identitaire nouvelle à l'échelle de l'humanité qui possède déjà une longue histoire dont un des points clé est bien sur le cosmopolitisme de Kant. Cette recherche de construction d'une communauté humaine a

⁴³ Comme le reconnaît également Marie-Claude Smouts, op. cit. p. 314 et 316, à partir de ces recherches sur les forêts tropicales.

⁴⁴ On renvoie au bel essai : LENIAUD Jean-Michel, "L'utopie française, essai sur le patrimoine". Paris, Mengès, 1993.

⁴⁵ Sur la construction du patrimoine, dans son histoire et sa spécificité contemporaine, on renverra à : AUDRERIE Dominique, "La notion et la protection du Patrimoine", Paris, PUF-QSJ, 1997. ; BABEAU André, "Le patrimoine aujourd'hui", Paris, Nathan, 1988. ; BOURDIN André, "Le patrimoine réinventé", Paris, PUF, 1984 ; CHOAY François, "L'allégorie du patrimoine", Paris, Seuil, 1992.

cependant connu un nouvel élan avec les perceptions de la fragilité de la « planète bleue », et en particulier lorsque les écologistes ont pu également nommer "le vaisseau de l'humanité"⁴⁶ cette terre vue pour la première fois dans son unité depuis l'oeil extérieur d'un satellite. L'unification éventuelle d'un patrimoine commun signifierait donc une unification de la mémoire de l'humanité et de la terre, et permettrait de proposer aux générations actuelles et aux prochaines un "*pack global*" ou les exemples les plus représentatifs de l'ensemble de la diversité culturelle et naturelle serait disponible.

Les générations futures entrent dans la communauté politique

La notion de patrimoine connaît aujourd'hui une expansion tous azimuts dans les sociétés occidentales, et par extension dans le monde, due au processus historique connu par ces sociétés qui les pousse à chercher du sens dans l'origine et les legs du passé plutôt que dans un avenir incertain. La notion de "génération future" et l'utilisation ambiguë qui en est fait pour justifier la conservation, à l'égal de celle de "patrimoine », ne pourra être ici abordée. Il me semble cependant que beaucoup de points communs peuvent être trouvés entre une analyse des luttes qui se déroulent autour de cette notion, et de celles qui modèlent celle de patrimoine mondial⁴⁷. Le problème se pose bien sûr de savoir qui peut représenter l'intérêt de ces « générations futures », mais aussi de penser comment l'organisation et la priorisation actuelles de nos préférences conflictives influence le contexte des choix dans l'avenir, la célèbre formule « laisser aux générations futures la liberté pouvoir choisir leurs modalités de développement » laisse à peu près tout en suspens. La priorisation reste toujours une tâche éminemment politique.

« La diversité en patrimoine »

Une inflexion essentielle dans l'interprétation de la notion est celle qui consiste à s'éloigner (mais jusqu'à quel point, la question est importante ?) d'une vision ethnocentrique et impérialiste de la culture et de chercher dans l'ensemble des "civilisations" et de manière égalitaire les produits dignes de constituer ce patrimoine de l'humanité. Comme dans sa face culturelle, le patrimoine naturel de l'humanité a bien été identifié à la diversité biologique durant les années 90, et plus seulement à la valorisation de certains éléments particuliers (espèces, écosystèmes, etc.). Il s'agit d'un mouvement mondial pour préserver le patrimoine en tant que Diversité, depuis la vision d'une humanité enfin rassemblée qui « se compte » et valorise une variété qui s'effrite... Cette perception du patrimoine culturel et naturel tend même à devenir le langage officiel des organisations internationales comme la Banque Mondiale⁴⁸, et plus seulement celui d'acteurs internationaux périphériques comme l'UNESCO, ou des grandes ONG transnationales.

⁴⁶ C'est sur la force de cette nouvelle image que s'est développée l'hypothèse « Gaïa » qui participe à l'idée de communauté humaine.

⁴⁷ Pour une très bonne analyse critique du concept et des obstacles à son utilisation, voir Claude Gautier et Jérôme Valluy, « Générations futures et intérêt général. Eléments de réflexion à partir du débat général sur le « développement durable », *Politix* N°42.

⁴⁸ Dans le même mouvement qui a fait se rapprocher la Banque Mondiale de l'articulation entre Culture et Développement, la thématique du patrimoine culturel et naturel est en train d'occuper de plus en plus d'espace dans la politique de cette institution (pour le moins la politique symbolique !). voir par exemple son site web : www.worldbank.org, pour la liste des projets, ou les publications Banque Mondiale-UNESCO « *Culture counts* ». Washington, World Bank, 2000 ou World Bank-UNESCO, *Culture in sustainable development*". Washington, World Bank, 1999.

2 - La mise en forme juridique au niveau international.

La notion de « patrimoine de l'humanité » semble apparaître dès les origines gréco-latines de la civilisation occidentale, mais elle-même connaît une mise en forme juridique qu'au XX^{ème} siècle. Deux régimes principaux se développent parallèlement dans les arènes inter-étatiques à partir des idéaux post-seconde guerre mondiale, dans un contexte de guerre froide.

#- D'une part autour des nouveaux questionnement sur la possibilité d'une exploitation économique et belliqueuse de l'espace puis des Océans (Convention sur les Océans est signée officiellement en 1982 après presque dix ans de négociation et donne pour la première fois une valeur juridique et diplomatique au terme de patrimoine de l'humanité).

##- D'autres part et parallèlement, sans qu'il y est plus de relation que le partage d'un esprit d'époque, l'UNESCO fait signer à partir de 1972 à un nombre croissant d'États (155 États et 690 sites classés en septembre 2001) une "*Convention pour la protection du patrimoine mondial naturel et culturel*", régime autour duquel se renforce cette idée qu'il existe un patrimoine de la communauté humaine qui, « par ses caractéristiques exceptionnelles (...), ne concerne pas seulement un État spécifique, mais l'ensemble de l'humanité » (le World Héritage actuel⁴⁹).

Les stratégies qui s'organisent dans les arènes globales autour de la notion de patrimoine naturel de l'humanité ne sont pas directement l'objet de ce texte. On citera cependant les différents lieux (et les régimes qui si construisent) où cette notion est également invoquée, modelée et contestée: l'arène de la convention sur les océans, sur "l'Héritage mondial: patrimoine naturel et culturel de l'humanité" (Convention World Heritage), les conférences des parties sur la convention sur la diversité biologique (CDB), Conférence Rio+5 et la prochaine Rio+10, ainsi que la convention sur les zones humides-RAMSAR, les réunions de la convention sur le changement climatique et même la convention sur l'héritage culturel perdu au fond des mers. (en fait il existe aujourd'hui une centaine de conventions internationales sur l'environnement).

Les critères qui forment les piliers d'une vision aussi surplombante, tant pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel restent bien sûr sujets à caution. On peut même voir dans cette notion si ambiguë et aujourd'hui si éclatée de *patrimoine*, un formidable tour de passe-passe, puisque l'expérience intime des hommes vivants sur la planète n'est pas consultée pour lui donner un contenu... La notion même de "patrimoine" et sa finalité restent de toutes façons très marquées par la tradition occidentale.

⁴⁹ Voir le site internet du World heritage center: www.unesco.org/whc/, ainsi que les commentaires de : AUDRERIE Dominique, SOUCHIER Raphaël, VILAR Luc, "*Le patrimoine mondial*", Paris, PUF-QSJ, 1998. ; DUPUY René, "Réflexions sur le patrimoine commun de l'humanité", *Droits*, N°1, 1985. ; "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la convention du patrimoine mondial culturel et naturel", Paris, Unesco, 1997. ; POULOT Dominique, "Le patrimoine universel: modèle culturel français", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 39-1, janv.-mars 1992 ; Léon PRESSOUYRE « *La convention du patrimoine mondial, 20 ans après* ». Paris, Editions Unesco, 1993. ; UNESCO, "Autres visages du patrimoine mondial", N° spécial de *Nature et Ressources*, vol. 28, N°3, 1992.

Il me semble que les conflits les plus intéressants se donnent au niveau national et local. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que cette notion ne fait référence *in-fine* qu'à des objets ou des espaces locaux et que son application réelle ne peut être faite qu'à ce niveau. A part pour ce qui est des grandes alliances et coalitions dans l'arène intergouvernementale, je pense que mon analyse au niveau national et local décrit les mêmes antagonismes et grandes stratégies symboliques que celles qui se donnent à voir dans les arènes globales.

- Acteurs et lieux de l'utilisation de la notion de "Patrimoine naturel de l'Humanité"

On a vu que cette notion de patrimoine de l'humanité vient orner en général une recherche de légitimité sur le registre moral, mais qui flirte en fait souvent avec une légitimité scientifique et des priorités politiques et économiques. Dans toutes les prises de positions des grandes ONG nationales et internationales et des agences internationales, on retrouve donc un positionnement assez similaire: lorsque la justification esthétique et affective des images de la nature pure ne suffit pas pour justifier les activités de conservation, on utilise la formule de "patrimoine de l'humanité" (Pourquoi conserver ? Pour qui ? par qui ? : questions qui ne sont pas réellement posées - la mention des générations futures, dans la généralité de sa référence à l'espèce humaine restant absolument performative). "Conservation de la nature" et « patrimoine » sont devenues deux notions aux connotations suffisamment positives pour se suffire à elles mêmes et se passer de toute explication.

Par exemple au Mexique, qui utilise majoritairement et dans quels débats la notion de patrimoine de l'humanité: les acteurs transnationaux, les acteurs gouvernementaux, les ONG mexicaines ?

En général, ce sont bien les acteurs transnationaux qui défendent leur action à travers la notion de patrimoine de l'humanité, ils suivent un discours globaliste, dans lesquels les populations locales sont parfois comprises, car de l'extérieur, les « indiens » font partie de cet objet: la diversité à conserver⁵⁰.

Cependant étant donné le peu de débats dont les ANP font l'objet, il faut rappeler que ces acteurs utilisent la notion soit dans les activités de "communication" en général (plutôt que de "publicisation" dans le sens habermassien) soit dans leur recherche de financements. Ce type d'utilisation de la notion s'adresse à tout le monde et à personne, il vise à séduire et nullement à engager un dialogue. Le "secteur de la conservation" a donc deux registres de justification: un qui est interne, technique et scientifique, l'autre externe et quasi-exclusivement affectif et moral. Il faut noter que très souvent, la conservation se passe non seulement de raisonnements justificatifs mais même de toute justification: beaucoup d'acteurs font leur travail et suivent les objectifs qu'on leur a fixé.

⁵⁰ Voir les définitions de la « Mega-diversidad », Russel A. Mittermeier, Patricio Robbles Gil et Cristina Goetsch Mittermeier, « Megadiversidad : los países biológicamente más ricos del mundo », México, Unidos para la Conservación, 1998. Cette perception qu'on a pu appelé « primitivisme renforcé » lorsque'elle cherche à préserver dans un état statique à la fois les écosystèmes et les la culture de leurs habitants. Je parle pour ma part « d'idéologie de la double conservation » (culturelle et naturelle) le discours qui affirme qu'il existe une relation nécessaire et réciproque entre la préservation de la diversité naturelle et la préservation de la diversité culturelle. Une partie de ma thèse de doctorat en préparation s'applique à reconstituer les étapes de construction et de légitimation de cette idéologie.

3 - Emboîtements de patrimoine ? : de quelle communauté parle-t-on ?

On peut croiser au Mexique ne pancarte intéressante en arrivant sur de nombreux sites archéologiques ou de certaines aires naturelles protégées. On peut y lire sur un grand panneau solennel le texte suivant:

"Nom du site (Palenque ou Sian Ka'an:) patrimoine du peuple chiapaneco, (ou quinatanoense) patrimoine des mexicains, patrimoine de l'humanité..."

Il s'agit donc d'une reconnaissance implicite de la théorie des emboîtements identitaires, exprimée ici par la relation entre identité et patrimoine. Il semblerait que certains lieux exceptionnels sont "naturellement" patrimoine de la population de l'État fédéré, puis de celle de la nation mexicaine et enfin de l'ensemble des hommes de la terre.

Cet énoncé semble poser problème si l'on connaît la situation sociale réelle des zones dont ce "slogan" annonce l'entrée.

#- Premièrement, la notion de "peuple chiapaneco" a peut-être une légitimité administrative mais une légitimité affective et vécue très ambiguë: la "société chiapaneca" est peut-être réunie par des bribes de mémoires historiques communes, mais celles-ci sont justement marquées par le souvenir de profondes fractures qui suivent la frontière ladino (blanc) / indien, ainsi que les frontières inter-éthniques. Le premier élément de la formule reflète donc une imposition politique de la classe dirigeante de l'État fédéré pour lutter contre une mémoire fracturée et pour tenter une refonte de la communauté régionale, comme cela se pratique aujourd'hui dans la plupart des pays d'Amérique Latine et du monde, en deçà du projet national déjà bien élimé.

##- Deuxièmement, cette formulation semble ignorer les nouvelles revendications formulées sous la bannière des reconstructions identitaires indiennes (Tzotzil, Tzeltal, Ch'ol, Tojolab'al, Zoque, etc...). Les acteurs identitaires revendiquent pourtant des processus autonomiques et une souveraineté sur les ressources naturelles de leurs hypothétiques "territoires ethniques", une dynamique qu'il est difficile d'exclure de la discussion. Cette idée de patrimoine ethnique entre donc en conflit non seulement avec l'affirmation d'un patrimoine du peuple chiapaneco, mais aussi avec celle d'un patrimoine de la nation mexicaine.

###- Troisièmement, il convient d'interroger non seulement la réalité de la communauté sur laquelle s'appuie chacun des termes de la formule (sans oublier la communauté ethnique), mais surtout l'ordre de priorité dans laquelle elle est ordonnée. En effet la politique de conservation, contrairement à ce que pourrait faire croire l'énoncé, fonctionne d'abord dans l'autre sens: ce patrimoine est d'abord celui de l'humanité, puis celui des mexicains, et enfin celui des communautés locales. Cela est d'ailleurs profondément lié à l'origine des fonds, du personnel et des paradigmes qui contribuent à cette conservation des ressources naturelles.

- Autres acteurs, autres formulations: renverser la pyramide

Mais la notion de patrimoine est aussi utilisée par d'autres acteurs, et l'on retrouve alors les quelques espaces de discussion qui s'ouvrent sur ce thème à travers des registres d'action plus proches de l'activisme.

Étant donné la puissance symbolique de cette notion, on peut même remarquer que tout le monde utilise la notion de "patrimoine de l'humanité", tout en ayant d'autres intérêts ou plutôt une conception particulière de la réponse à donner au: "Comment, et Par qui?" conserver ce patrimoine. Par exemple les quelques ONG qui défendent les droits des communautés locales à décider de leur futur utilisent également cette notion de patrimoine de l'humanité, mais en font

l'horizon et non le premier objectif de leur action: la pyramide patrimoniale commence avec la défense de leur patrimoine par les populations qui vivent "*in-situ*"⁵¹.

Les exemples de Maderas del Pueblos del Sureste dans la région de Chiamalapas-Oaxaca ou du PROAFT (Programme d'Action Forestière Tropicale) dans différentes zones tropicales du Mexique montrent comment est utilisée cette notion: ces organisations opèrent une autre formulation morale de la notion de "patrimoine de l'humanité".

Cette construction concurrente du patrimoine naturel de l'humanité peut se résumer en deux temps :

#- la conservation du patrimoine de l'humanité ne peut se penser en dehors d'autres référents universels que sont ceux de la justice sociale et des droits de l'homme. (Voire du droit spécifique des peuples autochtones). Le PNH est inséparable de la conservation du patrimoine culturel de l'humanité: il s'agit alors de « l'idéologie de la double conservation -naturelle et culturelle ».

##- une justification en terme d'efficacité: la conservation du PNH ne peut devenir réalité que si les populations locales qui vivent réellement dans ces zones perçoivent les ressources naturelles comme leur propre patrimoine et comprennent qu'elles ont elles même intérêt à les préserver pour "leurs générations futures".

Ce type de posture est bien sûr à interpréter dans une multitude d'autres cadres stratégiques au niveau local, national et international qui conditionnent ce type de critique politique, en passant par les clivages partisans, les luttes basées sur les reconstructions identitaires, les luttes contre l'autoritarisme des Etats centraux et des nouvelles structures de gouvernance globale. Ces postures reformulent le problème de la conservation en le rapprochant d'autres objectifs non directement liés à la conservation et plus à la structure politique globale.

Elles appellent à une lutte politique pour soutenir ce mouvement de patrimonialisation des ressources naturelles depuis les communautés locales est donc nécessaire. Cette nécessité est de moins en moins niée par le "secteur officiel de la conservation", mais la structure et la fonction de ce dernier l'empêchent d'en prendre réellement l'importance.

Ces acteurs possèdent également une structure à cheval entre celle des « *transnational advocacy networks* », avec des soutiens dans le monde entier, et celle des gestionnaires des ANP engagées dans un système qui reste plus vertical. Ils ne sont pas étrangers à une structure plus verticale/sectorielle à cause de la nécessité qu'ils ont de prendre leur place, en bas de la structure de financement. On peut retrouver ici donc une certaine forme de la lutte "*par le haut et par le bas*"⁵² en opposition aux agences nationales pour faire évoluer leurs politiques. Dans ce cas, le discours est plus complexe et la justification morale croise d'autres référentiels universalistes, la justification par le PNH est utilisée de manière plus complexe et mis en perspective avec d'autres impératifs.

⁵¹ Sur ces mouvements au niveau mondial, on renverra à une littérature qui est en pleine croissance : le très stimulant essai de Peet R. & Watts M. « *Liberation ecologies : environment, development and social movements* ». London, Routledge, 1996. Mais aussi par exemple Taylor B.R., « *Ecological resistances movements. The global emergence of radical and popular environmentalism* ». New York, SUNY Press, 1995, Bryant L; & Bailey S. "Third world ecology". London, Routledge 1997.

⁵² BRYSK Allison, "Hearts and Minds: bringing symbolic politics back in", *Polity*, num 27, été 1995; pp. 559_585.

Contrairement à l'aspect vertical et presque confidentiel du « secteur transnational de la conservation par les ANP », on peut parler ici d'un essai pour créer un espace public de discussion transnationalisé car ces acteurs s'ouvrent à de multiples secteurs: ceux de la conservation, ceux du développement, les organisations indigènes et, les organisations paysannes et leurs forums (Working Group Indigenous Peoples de l'ONU, Global Forum on Biodiversity, FAO...); les méthodes de dialogue et de discussions se généralisent et le langage n'est pas seulement technique, on voit ici certains transferts entre savoir local et savoir global, ainsi qu'entre disciplines. Ces lieux de rencontre, en plus du partage de l'information par les moyens électroniques, correspondent plus à un échange discursif et entre égaux, dus aussi à leurs objectifs qui ne sont directement orientés vers l'action ou la recherche de financements.

On voit donc ici l'expression d'une autre faculté de juger s'exprimer sur le PNH, transnationale elle aussi, mais dont les fondements ne sont plus scientifiques ou économétriques mais politiques, et par conséquent moins exclusifs. Ce discours circule dans un milieu d'activistes qui reste ouvert mais il a peu de réelles capacités pour toucher "le grand public" ou "l'ensemble des citoyens du monde".

4 - Contraindre à l'observation du patrimoine de l'humanité ?

On peut se demander quelles sont les différentes stratégies utilisées par les autorités globales et nationales afin de faire respecter le PNH au nom de sa valeur morale et des engagements juridiques qui ont été pris. La conservation effective du PNH est maintenant une responsabilité pour l'ensemble d'un système d'action: des organismes comme les OIG d'environnement ont une responsabilité diffuse envers la population mondiale et envers les Etats qui les financent, et les ONG comme le WWF une responsabilité plus ferme vis-à-vis de leurs donateurs. Les équipes dirigeantes des États comme le Mexique ne peuvent aujourd'hui que difficilement se soustraire à leurs responsabilités constitutionnelles de conserver la biodiversité.

--> Mais finalement tous ses acteurs du secteur engagés dans la conservation de la biodiversité des pays du Sud ont une « responsabilité » réelle vis-à-vis d'individus, ceux qui les financent ou même les majorités qui les ont élu, qui ne vivent pas sur place et vivent même très loin des zones en question. La demande de conservation des populations, si elle semble bien avoir pris de l'ampleur reste particulièrement difficile à évaluer, surtout vis à vis d'autres priorités (et c'est bien ce dernier point qui importe).

Pendant longtemps la collusion entre organismes internationaux, ONG et État centraux ont suivi une politique aussi expéditive que naïve: suivant en cela le modèle Yellowstone, les ANP devaient être vides et on a assisté depuis à de très nombreuses expulsions de populations locales, et aux interdictions fermes de profiter de toutes les ressources naturelles contenues à l'intérieur des frontières des ANP. En Afrique cela a pu mener, et mène toujours, jusqu'à une lutte armée entre gardes des parcs et populations locales. Dans tous les cas, ces solutions étaient naïves d'une part car elles partaient d'une vision erronée des écosystèmes perçus comme « vierges » alors qu'ils ont été modelés par l'homme et parce que le manque de moyens mis à disposition des parcs empêchait que cette version coercitive puisse fonctionner. Jusqu'aux années 90, la plupart des parcs dans les pays du tiers monde ont été des "parcs de papier". Cette application du PNH par la violence étatique-internationale existe encore mais a perdu de sa légitimité. Dans certains pays cependant, la pression des populations locales sur

les ANP, et la rapidité de la destruction environnementale à l'intérieur de la zone décrétée sont telles, que l'on peut facilement imaginer que le PNH n'a pas fini de susciter des dures mesures de coercition.

Aujourd'hui les incitations ont changé. Voici une liste graduelle des incitations pour que les communautés locales soutiennent la conservation:

- pots de vins ponctuels pour la signature des actes du parc (la « consultation des populations locales » !)
- échange contre le droit de faire l'aumône aux touristes
- échange contre des postes de travail dans la gestion de parcs
- échange contre l'aide à la légalisation des droits de propriété
- échange contre des programmes de développement
- multiples formes de "participation" depuis le minimum jusqu'à coopération durant tout le processus.
- échange contre un espace politique au niveau régional ou national
- processus d'apprentissage mutuel pour la préservation des écosystèmes et le bien être des populations locales.

Une formulation possible de l'antagonisme serait la suivante: le label PNH recouvre-t-il une stratégie pour revaloriser la préservation de la nature aux yeux des populations nationales et locales à travers un processus d'apprentissage et de valorisation mimétique ? Ou bien le PNH n'est-t-il simplement qu'un critère de sélection de zones pour l'intervention internationale et leur éventuelle appropriation pour d'autres groupes sociaux ? ... (cette captation est bien réelle quand les ANP ne sont ouvertes qu'aux scientifiques et aux riches touristes étrangers, problème parfois surestimé mais trop longtemps dissimulé de la bio prospection.

Comment arbitrer ces conflits entre les intérêts des différentes communautés politiques ? Le principe de majorité qui marginaliserait les populations paysannes rurales face aux intérêts des urbains ne semble pas tenir ni en terme de justice redistributive et historique, ni en termes d'efficacité de la conservation.

- Conclusion: les trois niveaux de patrimoine et la possibilité d'un espace public transnational ? ⁵³

Il est intéressant de noter que l'évolution de notre conception de ce qu'est la nature (de *wilderness* à nature forgée-protégée par l'homme) et du type de service que l'on attend d'elle a conjointement transformé les modalités de la contrainte utilisées pour conserver ce PNH. La notion de biodiversité suppose justement tout un jeu complexe d'interactions dans laquelle les populations locales ont leur place et qui connaît même une formulation politique de plus en plus marquée (Cf. problème de la connaissance des populations locale et du partage équitable des bénéfices).

Il faut également rappeler que l'attention aux populations locales, lorsqu'elle est posée comme principe depuis les arènes globales ne manque pas d'ambiguïtés. Ainsi, on observe la diffusion de nouvelles dichotomies qui classent ces populations entre "bon sauvage-bon

⁵³ Il est évident qu'il y a bien plus de trois niveaux de communauté politique possibles, mais pour simplifier l'exposition, on n'a retenu que ces trois là.

écologiste" et mauvais sauvage-paysan destructeur", et qui sont très loin de correspondre à la complexité et surtout à la diversité des relations qui unissent ces populations à leur environnement. (les peuples indigènes ont eux aussi leurs finalités et marketing affectif).

Finalement, on a vu qu'il existe une grande variété de manière d'articuler la défense du patrimoine de l'humanité, du patrimoine national et du patrimoine des communautés locales.

On distingue certaines grandes tendances:

- Priorité à la notion de patrimoine de l'humanité définie au niveau global/national par une communauté d'experts et validée par le système inter étatique. L'urgence est déclarée au nom de générations futures mal définies, et "l'appareil" de la conservation reste peu ouvert au dialogue alors que la marchandisation de la biodiversité dévoile derrière les justifications du PNH de puissants intérêts particuliers.

- Priorité à la notion de patrimoine local, donnée comme la seule manière à la fois en termes moraux et en termes d'efficacité de conserver le PNH. Un universel de justice sociale et de démocratie participative est également convoquée, et placé avant l'impératif de conserver le patrimoine de l'humanité. Cela pose le problème de trouver des formules plus efficaces de développement soutenable – à la fois en termes de conservation et de développement que celles qui ont cours aujourd'hui, et de trouver de nouvelles formules de compromis entre ces différents patrimoines.

- Rejet de la notion de PNH au nom d'un mixte de rejet pur et simple des référentiels universels et la convocation antagoniste d'un autre principe universel : le droits des peuples à l'autodétermination et le renouveau des référents ethniques.

B – Patrimoine mondial *versus* bien public mondial ?

L'utilisation de la notion « patrimoine naturel de l'humanité » est la plus courante, en partie parce qu'elle désigne des problèmes spécifiques, mais aussi parce qu'elle est la plus vague, en comparaison avec les notions de « bien public », de « capital » ou de « common-pool resources (CPR) ». Les paragraphes qui suivent voudraient mettre en perspective les différentes optiques qui se profilent suivant l'utilisation d'une notion ou d'une autre, ainsi que mettre en exergue les difficultés inhérentes à l'application de la notion de bien public mondial à la politique des ANP dans son ensemble.

1 - La spécificité de la notion de patrimoine.

La notion de patrimoine que l'on a utilisé précédemment se différencie de celles de capital, « *common-pool resources* » et de bien public, par ses connotations plus ouvertement politiques. En effet, cette première renvoie directement à une communauté politique et à une histoire partagée, et elle est utilisée non pas avec un objectif de calcul économique, mais dans un contexte de revendication ou de réaffirmation de cette communauté politique. Le patrimoine d'une communauté la fait exister, mais ne peut être transféré à nulle autre. Les problèmes de gestion ne sont pas posés, il s'agit d'affirmer des droits de propriété, qui ne sont pas droits de propriété légitimés par l'ordre juridique, mais par l'histoire longue de la filiation culturelle et/ génétique.

L'utilisation d'une notion qui sert avant tout les revendications identitaires et les définitions identitaires permet sans doute précisément de moins aisément dissimuler de tours

de passe-passe politiques, comme celui de légitimer son inclusion dans une communauté étendue afin de s'appropriier les ressources de ses voisins. Cependant, elle ne permet guère d'application juridique ni administrative. Si on l'utilise pour l'humanité tout entière, tout l'aspect identitaire de la notion marquant une distinction entre communautés politiques se vide de toute substance donc et il ne reste dans le maniement de cette notion de PNH que la réaffirmation performative de l'existence d'une communauté humaine. Il convient donc de regarder quelles sont les stratégies qui se voilent derrière la notion. On comprend mieux également pourquoi elle n'a guère eu de succès en termes juridiques dans le droit international. Les négociations sur le droit de la Mer, de l'Antarctique, etc. n'ont guère avancé.

Le seul domaine où la notion a eu un certain succès, est justement celui de la convention sur le patrimoine naturel et culturel de l'humanité de l'UNESCO, sans doute justement dus au fait que les stratégies de travail identitaire peuvent justement se nourrir de ce type d'instruments internationaux, et que le rôle des bureaux du siège reste celui d'un conseiller, d'un simple « célébrateur des spécificités culturelles de chacun », et enfin parce que le montage institutionnel laisse une grande amplitude de choix des sites et d'action aux gouvernements nationaux et parfois locaux. Le discours patrimonial est aujourd'hui particulièrement actif aux niveaux où les communautés politiques se refont: les identités régionales et locales et le mouvement sourd et incertain qui se dirigerait vers l'avènement d'une communauté politique humaine. Pour le patrimoine naturel, l'application de la notion reste en fait très conflictive, et dans les régions qui connaissent un renouveau ethnique, même les sites archéologiques ou monumentaux deviennent disputés.

2 - La relation avec la problématique économique.

Il est intéressant de noter que les conflits commencent lorsque le patrimoine est perçu dans sa dimension économique. Dans les cas que l'on vient de citer par exemple des groupes se mobilisant à travers la création/réactivation de l'identité ethnique, non seulement tentent de récupérer des sites bâtis ou naturels afin de pouvoir réaliser leurs rituels, mais ils disputent la gestion et les gains du tourisme aux administrations nationales qui avait été chargées de ces lieux sous le couvert de l'application de la catégorie de « patrimoine national ». Des conflits aigus se déroulent donc pour l'exploitation d'un « capital », même si le discours sur le patrimoine vient bien sûr exprimer les intérêts sur le plan politique. On arrive donc ici à la seconde notion très utilisée par les acteurs du secteur de conservation de la nature (et maintenant aussi celui de la culture) : celle de capital⁵⁴. Avec l'utilisation de ce terme est charrié toute la problématique de gestions « soutenable » de ces ressources concernées, avec le calcul de « capacité de charge » des écosystèmes et des « taux de rénovation des ressources. Se faisant, le patrimoine qui tendait à une certaine sacralisation, bascule alors vers une idéologie de l'exploitation et du plus grand gain possible. Cette évaluation des stades tolérables d'utilisation soutenable est en général construite de manière hâtive et partielle pour des biens qui possèdent de valeurs multiples et qui sont particulièrement fragiles. La notion de capital est souvent utilisée de manière floue mais elle fait référence en fait également à la possibilité de diviser ce patrimoine et de le vendre ou l'exploiter individuellement (bien privé), suivant en schéma néo-libéral et economiciste qui avance sans discontinuer dans ce domaine du patrimoine. Mais la notion est cependant impossible à utiliser en tant que telle au niveau d'un « capital naturel privé de l'humanité »...

⁵⁴ Cet usage est également suivi par le secteur de la culture où l'on parle beaucoup de capital culturel des communautés ou des Etats.

La conservation in-situ et les contraintes de la localisation

Pour appuyer la vision gestionnaire, ainsi que celle d'un bien appartenant à une communauté, il convient donc de faire référence aux notions de biens publics et de « *common-pools resources* ». Pour les ANP comme pour tous ces biens qui n'ont qu'une relation distendue avec la notion de biens publics purs, on assiste, comme pour la biodiversité à une globalisation des instruments de connaissance mais le contrôle reste cependant local. Ce rapport privilégié des communautés locales avec les zones de haute biodiversité du globe change totalement les problèmes de coordination et négociation. Les réunions qui réunissent les chefs d'Etats ou des administrations nationales pour parvenir à une coordination en faveur de la préservation de la biodiversité sont donc promises à des effets particulièrement restreints ; elles se trompent sur le niveau de coordination nécessaire⁵⁵.

La « construction d'un secteur global décrit dans la première partie est aussi déficiente justement à cause de ses limitations sectorielles, qui reste en dehors de la complexité sociale des jeux sociaux locaux. La contradiction entre sectorisation et découpage géographique, « localisation » de l'action est particulièrement aiguë pour la politique d'ANP, puisque toute sa stratégie est basée sur une conservation justement in-situ et non ex-situ. C'est bien sur ce point que l'approche par les biens publics pose problème : beaucoup de sous-produits proposés par les ANP sont touchés par la rareté, et sont aussi profondément déterminés par leur milieu spécifique, un climat spécifique, etc... Ainsi, suivant un certains continums de rareté, les espèces protégées, puis en voie de disparition, les endémismes, et même les écosystèmes uniques, ont une existence totalement déterminée par les conditions spécifiques de leur localisation. Dans ce cas ; loin de l'approche biens publics, on ne peut aborder ces biens qu'à travers la notion de « patrimoine », surtout si on y inclus en plus la valeur esthétique d'un site naturel unique.

Par contre d'autres biens, fournis par les ANP sont plus proches de la notion de bien public, comme la purification de l'air à travers les cycles de captation de carbone, un bien public régional dans le cas de la captation et production d'eau non polluée, etc.

Ce rapport à une localisation particulière détermine donc beaucoup de caractéristiques des biens fournis par les ANP. Elle constitue aussi un déficit particulier pour le secteur de la conservation qui doit parfois se transformer en véritable gouvernement local, pour parvenir à contrôler un territoire.

3 – L'approche par les « Common Pools ressources », ou les bénéfices de la désagrégation du bien « ANP ».

Si l'on cherche à penser les réserves naturelles à travers les concepts de l'analyse institutionnaliste ou de l'analyse coût-avantage ou du choix public, on se heurte

⁵⁵ Certaines études sur les régimes internationaux sont confrontées aux mêmes difficultés : étudier avec un luxe de détails les dilemmes et les stratégies des acteurs au niveau des arènes internationales, sans même analyser le processus qui va de l'émergence d'un accord à la mutation des pratiques micro-sociales au niveau local.

D'autre part, Wapner, op. cit. ou Princen et Finger, op. cit. ont raison d'insister sur l'ouverture progressive de certaines de ces arènes à des acteurs mieux équipés pour jouer le rôle de « transcodeur » ou « médiateurs », des Intérêts locaux.

immédiatement à la complexité sociale, politique et culturelle des intérêts en jeu, mais aussi comme on le verra dans le paragraphe suivant à la multiplicité des fonctions que remplissent les réserves aux différents niveaux d'analyse. Les simples – ou plutôt les « complexes » problèmes de coordination de l'action qui doivent se baser sur des données et des règles simplifiées pour parvenir à indiquer des tendances du jeu coopératif ne peuvent donc satisfaire une recherche sociologique qui tente justement de mettre en valeur les dynamiques politiques et leur évolution. Les principales fonctions des réserves, comme celle de préserver la biodiversité ou les forêts en particulier répondent cependant de manière évidente plus aux conditions des « *common-pool resources* » (exclusion impossible mais rivalité) qu'à celles des biens publics. En fait est aussi de ramener la problématique au niveau local, même si on peut essayer de prendre en compte le facteur national constitutionnel⁵⁶, ou même d'appliquer le concept au niveau international pour mettre en valeur certaines faiblesses de l'approche par les biens publics mondiaux⁵⁷.

La problématique a été utilisée pour étudier de manière intéressante la gestion et les accords institutionnels nécessaires à une gestion soutenable des forêts⁵⁸, mais on leur préférera les articles plus modestes mais stimulants de Martrin Price⁵⁹ et de J. Samuel Barkin & George E Shambaugh⁶⁰. Le premier insiste sur la multiplicité des biens produits par des forêts suivant les groupes sociaux concernés, ainsi que sur l'évolution des préférences de ces groupes. Son étude historique permet de mettre également en évidence comment les systèmes institutionnels de gestion des ressources naturelles s'adaptent à la croissance des chaînes d'interdépendance sociale⁶¹ et des communautés politiques. En effet, puisque les forêts étudiées passent d'un statut de bien commun au niveau local, à un statut bien national avec le désenclavement de la région et la prise en compte de son importance écologique, puis à un statut partiellement international avec les nouvelles analyses de l'écologie globale et la prise en compte de nouvelles menaces.

Barkin et Shambaugh parviennent également à utiliser le concept selon une vision de sociologie politique constructiviste. Ils soulignent tout d'abord que la plupart des biens publics classiquement donnés pour biens publics connaissent en fait certaines conditions de rivalité, ce qui permet de les réinterpréter de manière plus politique à travers la réintroduction de la rareté et de la diversité et évolution des préférences des parties.

Les ANP ne peuvent donc être étudiées avec un minimum d'intérêt à travers la problématique des *common-pool resources* ou des biens publics, que si l'on rajoute ces niveaux de complexité : l'évolution sur le temps long des préférences des différents groupes (qui suit les

⁵⁶ Vincent Ostrom, "A forgotten tradition: the constitutional level of analysis", dans Michael D. McGinnis, (ed.) "Polycentric governance and development, readings from the workshop in political theory and policy analysis" The University of Michigan Press, 1999.

⁵⁷ Oran R. Young « The problem of scale in human/environmental relationships », dans: "R. O. Keohane et E. Ostrom, "Local Commons, Global interdependence ». Londres, Sage Publications, 1995.

⁵⁸ Voir en particulier le livre du groupe dominant les études dans le champs : Clark C. Gibson, Margaret A. McKean et Elinor Ostrom, « People and Forests : Communities, Institutions and Governance ». Cambridge (Mass.), The MIT Press, 2000.

⁵⁹ « Temperate mountains forests : common-pool resources with changing multiple outputs for changing communities », *natural Resources Journal* », vol. 30, p. 685-707

⁶⁰ « Common-Pool Resources and International Environmental Politics », *Environmental Politics*, vol. 5, N°3, automne 1996, p. 429-447. ainsi que leur livre, « Anarchy and the environment », New York, State University of New York Press, 1999.

⁶¹ Son analyse possède réellement des aspects de similitudes avec celle du Norbert Elias de "La dynamique de l'Occident"

évolutions économiques et culturelles). Mais il convient aussi de prendre en compte les évolutions des allégeances à différentes communautés politiques, ainsi que de réintroduit la rareté tant dans l'analyse des biens publics et des « maux publics » comme la pollution, tout en étudiant les horizons temporels des différents acteurs. La première partie de ce texte allait dans ce sens avec son interprétation de l'évolution des ANP comme bien commun sur le temps long et son étude des stratégies politiques qui s'y sont développées.

4 – La gestion des ANP: une multitude de biens et de valeurs.

On a vu que par le passé surtout, mais encore aujourd'hui, les ANP peuvent être créées avec de multiples motivations. Les premiers PN nord-américains ont été établis pour préserver la vie sauvage et l'aspect grandiose de certains « sanctuaires naturels », les forêts tropicales sont protégées surtout pour leur biodiversité et leur effet sur le climat global, etc. Cette multiplicité de motivations peut très bien se retrouver pour une seule ANP. Elle doit être reconnue mais rend très complexe l'approche par les biens publics aux ANP dans leur ensemble. Il faut reconnaître par contre que cette approche, en obligeant à penser les spécificités de chaque bien fourni par les ANP peut aussi aider beaucoup à leur gestion. (cette approche par les biens publics et coût-avantage est en train de se développer au Mexique).

Les fonctions sont multiples pour un public urbain proche ou loin de l'ANP, et plus nombreuses encore si l'on prend en compte les populations locales. Ismael Seragaldin⁶² par exemple distingue valeur d'extraction (tous les biens qui peuvent être consommés sur place ou commercialisés), valeur non extractive (tourisme et services environnementaux), valeur esthétique et valeur de non-usage (cette fameuse valeur d'existence : « je veux juste savoir que cela existe quelque part »).

Les seules fonctions remplissant les conditions de bien public pur sont sans doute la fonction d'existence (valeur intrinsèque)⁶³ et les services d'écologie globale comme la participation aux cycles globaux du carbone, la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique...

La plupart des biens peuvent cependant entrer dans la catégorie de bien public impurs et pourraient être mieux pensés par l'approche par les « common pool resources »

Par exemple Martin Price⁶⁴ présente un tableau qui croise la multiplicité des biens qui peuvent être considérés comme offerts par la forêt et les croise avec la catégorie de bien (privé, public impur et purement public). L'ampleur de sa liste la rend très proche du cas des ANP. Il traite ainsi de la diversité des écosystèmes, le poisson, le fourrage, la chasse, la diversité génétique, limitation de la pollution, les paysages, la récréation, la qualité de l'air, la quantité de l'eau, la « wilderness » et enfin le bois lui-même. En fait de nombreux biens pourraient être rajoutés à la liste si l'on différencie les usages des ressources naturelles qu'en font les populations locales. Ce qui est intéressant également dans sa démonstration, c'est qu'il montre comment tous ces biens sont de nature différente, et comment les mêmes biens peuvent avoir des valeurs différentes suivant la population concernée. Par exemple, la diversité des écosystèmes possède une valeur d'option et/ou d'existence, alors que la récréation peut constituer un bien privé

⁶² Ismael Seragaldin, dans Inge Kaul, Isabelle Grunberg, Marc Stern „*Global Public Goods. International cooperation in XXth century*“. Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 244-247

⁶³ Pour un passage en revue des différentes fonctions et valeurs données aux forêts tropicales, voir Marie Claude Smouts, op. cit. page 28-37 et p. 130-131.

⁶⁴ Martin Price , op. cit.p.688

(dans le cas d'une infrastructure comme le ski, etc.) ou un bien public impur (dans le cas où d'aires de pic nic quasiment pas aménagées). La qualité de l'eau est un bien privé pour une utilisation industrielle, un bien public impure pour la récréation, et un bien public pure s'il ne s'agit que de la perception.

Il est obligatoire de prendre en compte également les fonctions que remplissent les biens pour les populations locales. Si on est aujourd'hui en général loin de l'idée de peuples des forêts tropicales qui dépendent totalement, tant matériellement que spirituellement des forêts, il est sur que même les populations rurales acculturées utilisent d'une manière extrêmement variée la faune et la flore qui les entoure. Comme les problèmes des conflits d'intérêts sont en général centrés sur la priorisation des tâches et pas vraiment sur leur nature, on a parfois l'impression que un des conflits classiques des ANP et celui qui fait s'affronter des valeurs d'extraction et de réserve (et dans une moindre mesure services environnementaux) pour les populations locales, à des valeurs d'existence, valeur esthétique et de services environnementaux pour les populations urbaines.

L'aspect le plus flagrant de la réalité des valeurs esthétiques ou de non usage (promenade, etc.), est que seuls des touristes très riches utilisent ce type de service des ANP.

Une approche intéressante est également celle de Sandler⁶⁵ sur la régionalisation car elle aide à penser les biens publics par zone géographique (en particulier la régionale), cela permettrait de suivre une évolution qui est en train de se donner par la force des choses : le refus des catégories globales et l'adaptation aux conditions locales. Ainsi, il semble évident qu'il faudrait faciliter des ANP dépendant de toutes les communautés politiques existantes : au niveau global, régional, national ; local, communautaire. On a vu que cette approche cadrerait avec le fait que certains biens fournis par les ANP ont des limites géographiques.

D'ailleurs les fonds GEF devaient à l'origine être gérés de la sorte, les pays devant payer les frais des politiques de protection de la nature, et le fond mondial ne se chargeant que des coûts correspondant réellement à l'apport supplémentaire permettant de financer les biens publics mondiaux, suivant un principe de subsidiarité généralisé.

En guise de conclusion : une classification des postures « globales » sur les ANP

Le regain d'intérêt pour la notion de biens publics mondiaux, avec une volonté d'étendre le concept très largement jusqu'à englober la notion d'équité⁶⁶ peut parfois paraître bien insuffisant pour penser la complexité des articulations sociales depuis le niveau micro jusqu'au niveau macro. De plus, il faut reconnaître que tout le processus de « construction de nouveaux biens publics mondiaux »⁶⁷ n'est guère abordé et il manque également une histoire politique de ces biens sur le temps long..

En fait il faut rappeler que l'utilisation théorique de ce concept a une force politique qui est consciemment mise en débat, il s'agit de reprendre la réflexion actuelle sur la

⁶⁵ dans Inge Kaul, Isabelle Grunberg, Marc Stern, op. cit., p. 24-25

⁶⁶ dans Inge Kaul, Isabelle Grunberg, Marc Stern, op. cit.,

⁶⁷ Il est sur que dans cette situation, il est facile de refuser la limite bien public/biens privés avec la justification qu'aucun bien n'est réellement un bien public pur, de réaffirmer qu'il n'existe pas de biens publics en essence, mais seulement des biens publics construits. Comme le font Jesse Malkin et Aaron Wildavsky « Why the traditional distinction between public and private goods should be abandoned », *Journal of Theoretical Politics*, 3 (4), octobre 1991.

gouvernance à un niveau au-dessus des Etats⁶⁸, sans tomber dans les failles connues du marché et de l'administration centralisée, et de présenter un modèle alternatif à l'anti-étatisme virulent et à la légitimation pure et simple de l'inégalité sociale. Dans le cas précis des ANP on a vu l'application était hasardeuse, mais que la notion pouvait permettre mieux penser certaines modalités de gestion. Dans l'application générale, il semble difficile de ne pas apprécier de nouveaux modèles permettant de penser la globalisation tout en pensant à affronter la multitude de maux et la crise de gouvernabilité de notre époque.

Ces remarques nous permet de dresser un tableau des différentes postures en présence derrière l'utilisation de ces différentes notions⁶⁹.

1 - Les réserves naturelles sont un « capital », en fait un bien privé. Cela peut signifier soit que sa propriété est privée, comme c'est le cas pour la tendance à acheter des terres pour la conservation : le propriétaire, particulier ou entité morale comme les ONG en fait un usage conservationniste «pour le bénéfice de l'humanité ». Cela peut aussi signifier que la réserve est libre de tout droit de propriété et que le principe de son exploitation est dû à l'acteur qui possède la technologie suffisante pour en connaître les ressources et pour les exploiter. L'imposition de la problématique de la biopiraterie avec les ressources scientifiques et technologiques qu'elle nécessite semble parfois illustrer cette tendance « sauvage ». Le bien public mondial pouvant alors finalement changer de statut si les résultats de ces recherches est par la suite patenté et mis sur le marché, modifié, mais issu de la biodiversité d'une ANP.

2 – Les ANP en tant que bien public. Elles ne peuvent être considérées dans leur ensemble comme un bien public mondial à cause de leur rareté et de l'aspect concurrentiel de l'exploitation de leurs ressources naturelles (pour qui connaît les ANP des pays du Sud), et même pour le profit de leur visite. Certaines leurs fonctions peuvent cependant entrer dans cette catégorie: captation de carbone, effet général sur le climat et dans certaines conditions la conservation de la biodiversité

3 – Il s'agit d'un « Common pool ressources » global ? La réintroduction de la rareté, l'insistance sur une localisation spécifique et sur de la rivalité permet en effet de mieux penser des systèmes de droit ont polluer, la gestion de la biodiversité, la gestion de l'eau et des forêts. Le problème central est de savoir de quels acteurs ont parle (entre celui qui négocie et celui qui a de l'influence sur la gestion du bien).

4 - Il s'agit d'un patrimoine naturel mondial,

Malgré toutes les ambiguïtés décrites dans la partie précédente, le succès de la notion n'est pas du seulement a sa définition floue et sa chaleur humanitaire. Sa formulation des l'identités et son discours sur les droits de propriétés sont bien au cœur de la gestion contemporaine des ANP. Les questions d'environnement sont certainement un des piliers de la dynamique actuelle vers une gouvernance globale, avec ces problèmes institutionnels de gestion de la

⁶⁸ A partir des travaux de Rosenau, beaucoup d'auteurs se sont efforcés de trouver des modèles de coordination au niveau global qui ne soit pas seulement une régulation par le marché. On peut se référer par exemple a James Merch and Johan P. Olsen, « *Democratic governance* », New York, Free Press, 1995. ou Jan Kooiman, « *Global governance* » London, Sage, 1993.

⁶⁹ Bien sûr, comme nous l'avons noté les différents acteurs en présence utilisent les différentes notions sans fortement en tirer les conséquences.

coopération, mais elles sont aussi fortement liées aux dynamiques symboliques et identitaires, tant vers le local, que vers l'image d'une communauté humaine.

Finalement, il est essentiel que les trois dernières notions (2, 3 et 4) ne soient analysées de manière isolée, mais mises en parallèle avec leur équivalent, avec communautés politiques des autres niveaux : le niveau local, régional et national. L'important n'est pas de donner ici une réponse de priorisation entre ces communautés, ce qui est un choix politique, mais d'accepter cette mise en relation et de penser leur articulation.

Le secteur actuel des ANP actuel, malgré sa posture souvent fortement globaliste, à cause de son idéologie et de ses financements, est en cours d'inventer certains modes d'articulation entre ces différents niveaux. Il s'agit de l'invention de nouveaux canaux de participation et de représentation, la création de nouvelles arènes de discussion, une meilleure connaissance non seulement de la « situation » locale mais aussi des « savoirs locaux » face à l'écologie scientifique, ainsi de la reconnaissance croissante de la nécessité de rétribuer des services environnementaux que fournissent les communautés locales.

Pour terminer :

- Il n'est guère possible de penser les ANP dans leur ensemble comme des biens publics à cause de la multiplicité des biens et des fonctions qu'ils recouvrent, avec une diversité additionnelle selon le relatif éloignement du public. La différence d'échelle de valorisation la plus difficile à gérer est bien sûr celle qui sépare celle des populations locales avec celle du public national ou international urbain.
- Par contre la notion devient très intéressante pour désagréger l'ensemble des fonctions remplies par les ANP. Et tenter de trouver des solutions variées suivant le niveau de « pureté » d'un bien public, etc.... et explorer de nouvelles modalités de régulation.
- Le problème reste cependant toujours un problème de priorisation: il faut souvent choisir entre la production de deux biens publics mondiaux. L'exemple le plus classique étant bien sûr entre le développement et la conservation de la nature. Le problème est que les acteurs n'ont peut-être pas la même définition de ce qu'est un bien public. (la conservation de la nature ne concerne pas tout le monde, et le développement des populations locales n'est parfois pas considéré comme un bien public mondial.
- Les ANP posent un problème intéressant de "localisation": tant les externalités positives que les externalités négatives sont réparties de manière très inégales géographiquement. D'autre part l'utilisation de ces référents globalistes restent toujours dangereux à manier et sujets à recouvrir toutes les manipulations, en l'absence de mécanismes de représentation politique globaux, alors que la conservation in-situ n'a de réalité qu'au niveau local, et selon le comportement de ceux qui peuvent – ou non, créer cette offre de conservation, les communautés locales. A travers ces nouvelles dynamiques politiques locales et globales, c'est bien sûr le problème d'une « démocratie environnementale » qui se pose (le problème d'un pluralisme qui modère le problème de l'imposition de l'intérêt de la majorité contre l'intérêt de populations rurales marginalisées).